



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de la culture

Étude des crédits des organismes relevant
du ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française (2)

Le mercredi 15 avril 1992 - No 5

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Le mercredi 15 avril 1992

**Étude des crédits des organismes relevant du ministre responsable
de l'application de la Charte de la langue française**

(Neuf heures trente-huit minutes)

Le Président (M. Doyon): À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare donc la séance de la commission de la culture ouverte. Je souhaite la bienvenue à tous les parlementaires, ainsi qu'à M. le ministre et aux personnes qui l'accompagnent. Nous allons continuer le mandat que nous avons entrepris hier, c'est-à-dire de procéder à l'étude des crédits budgétaires des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. D'après ce que je comprends, nous avons terminé les remarques préliminaires. Il peut y en avoir d'autres, on verra. Je vais demander dès maintenant à M. le secrétaire de nous indiquer s'il y a des remplacements.

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. Mme Cardinal (Châteauguay) est remplacée par M. Lafrenière (Gatineau), M. Libman (D'Arcy-McGee) est remplacé par M. Holden (Westmount).

Le Président (M. Doyon): Très bien. Est-ce que, suite aux remarques préliminaires qui ont été faites hier, il y en aurait d'autres? Oui, M. le député de Westmount.
(9 h 40)

Remarques préliminaires (suite)

M. Richard B. Holden

M. Holden: Oui, merci, M. le Président. C'est une opportunité rare qu'on a de partager avec le ministre et les autres dirigeants des organismes qui surveillent la langue ou, je dois dire, les langues au Québec. Je raconte toujours une anecdote, M. le Président, pour me situer dans la question de la langue. C'est qu'en 1946 on avait, chez nous, une bonne qui s'appelait Thérèse. J'étais le seul à la maison qui parlait français. Alors, une fois, Thérèse et moi, on discutait des questions de religion et j'ai dit: Thérèse, c'est quoi le ciel, pour toi? Elle a dit: M. Dick, au ciel, ta mère travaille pour moi et elle me parle en français. Je dis toujours que c'est à ce moment-là que j'ai su que la Charte de la langue s'en venait. Une fois, j'ai raconté ça pendant la commission **Bélanger-Campeau** et Serge Turgeon a dit: «Heureusement que votre bonne ne s'appelait pas Mary». De toute façon, j'ai toujours accepté le principe de base de la loi 101 parce qu'il fallait quelque chose pour renforcer la langue française au Québec.

Je ne peux pas en dire autant pour le bill 178, M. le Président, mais je vous ferai grâce de

tous les arguments qui ont fait naître le Parti Égalité et qui m'ont fait élire à Westmount. Je dois dire au ministre que j'espère que les avis qu'il recherche au sujet de ce que M. Ryan a appelé, hier, le rendez-vous avec la clause «nonobstant», seront positifs pour ma communauté, la communauté anglaise, et j'espère aussi, M. le ministre, que ça viendra à temps parce que je ne crois pas qu'on ait besoin d'une autre crise comme la crise que le gouvernement a eue au mois de décembre 1988.

Quant à l'article 113f et au cas de **Rosemère**, il faut se demander pourquoi le législateur n'a pas prévu des conditions de retrait de la reconnaissance du statut bilingue. D'après moi, M. le Président, je soumetts que le Dr Laurin et ses aviseurs n'ont pas constaté l'étendue de l'exode des Anglais, à ce moment-là, malgré le fait que ça avait déjà commencé bien avant l'élection du Parti québécois en 1976.

Et aujourd'hui, M. le Président, je prétends que le raisonnement sur lequel on a basé l'adoption de la loi 101 pourrait s'appliquer à la situation des Anglais au Québec. Parce qu'il s'agit, d'après moi, ni plus ni moins que de la protection et de la préservation d'une société menacée. Vous allez me dire, M. le Président, que je charrie, que les anglophones sont entourés de la langue anglaise à travers l'Amérique du Nord et qu'ils ne sont aucunement en danger de perdre leur culture. Mais j'insiste sur le fait: que l'anglophone soit menacé, ce n'est pas un argument aussi farfelu que ça, parce que, nous, les anglophones du Québec, nous sommes un peu différents. Nous voulons vivre notre «québécoisité» en anglais et en français, tout en respectant et en participant pleinement à la culture québécoise. Chaque fois que je vais en voyage en dehors du Québec, même au Canada anglais, j'ai hâte de revenir et je me sens dépaycé, parce qu'à mon retour je me dis: Il n'y a pas d'autre endroit où je veux vivre que le Québec.

Et je prends l'occasion, entre parenthèses, pour dire que le rapport Chambers a fait le même point récemment et j'espère que le ministre, en faisant la revue de toutes les lois linguistiques, va aussi se concentrer sur le rapport Chambers et les suggestions qui sont là-dedans. Je représente tant que je peux la communauté anglaise et c'est un monde qui aime le Québec. Les anglophones ne sont pas du tout anti-Québec, et on a fait des contributions énormes à la croissance et à l'essor économiques du Québec. J'admets, M. le Président que, pendant longtemps, mes ancêtres et mes prédécesseurs ont agi un peu comme s'ils étaient rois et maîtres, surtout dans le domaine des affaires,

mais tout ça, c'est du passé, maintenant. Et, à présent, l'anglophone se sent, dans un certain sens, impuissant, je dirais même rabaisé. La première fois que j'ai entendu l'expression «On va les avoir, les Anglais», je riaais, mais aujourd'hui je la trouve moins drôle parce que c'est plus vrai un peu.

Alors, quand la députée de Chicoutimi a parlé, hier, de l'évolution dans la pensée de M. Scowen, je me disais: C'est vrai, il a évolué, mais ce n'est pas le seul. Le maire de Montréal, M. Doré, qui n'est pas reconnu comme un fédéraliste acharné, a aussi évolué. Lucien Bouchard a évolué. Même, je dirais que je suis sûr que Thérèse a évolué un peu depuis qu'on s'est parlé en 1946. Et, maintenant, il est temps que l'Assemblée nationale et le Parti québécois évoluent un peu. J'attends même avec grand espoir le rapport du groupe de travail de la députée de Chicoutimi, mais il semble, M. le Président, qu'on devrait cesser de crier au meurtre chaque fois qu'il est question de changer un peu la loi 101. Ce n'est pas un cas de lèse-majesté de changer des détails dans la loi 101 comme de changer n'importe quelle autre loi. Et j'irais aussi loin que de dire que, si l'Union soviétique et les pays de l'Est peuvent se changer en démocraties, le Québec peut accepter des modifications linguistiques sans qu'il y ait un effondrement total de la culture québécoise. Alors, je trouve, comme le ministre l'a dit hier, que l'atmosphère est beaucoup moins tendue dans les questions linguistiques. J'espère que ça continuera. J'espère que les avis seront positifs et je m'attends à participer au débat de ce matin avec beaucoup de plaisir. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Doyon): Merci beaucoup, M. le député de Westmount. Oui, Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: M. le Président, sur la façon de fonctionner, on pourrait aborder les travaux par élément...

Le Président (M. Doyon): Oui.

Mme Blackburn: ...1, 2, 3, 4 jusqu'à 7, dans l'ordre. Je n'ai pas d'objection.

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: M. le Président, avant d'en venir là, il y aurait peut-être deux choses. Tout d'abord, il y a des députés qui ont un droit de parole et qui ne l'ont pas exercé; il y en a peut-être qui voudraient parler à ce moment-ci, au début de nos débats.

Le Président (M. Doyon): Oui, bien sûr.

M. Ryan: Je pense que ce serait une bonne chose de le leur demander.

Le Président (M. Doyon): J'allais le leur offrir, M. le ministre.

M. Ryan: Très bien. Je ne voudrais pas que vous cédiez trop vite au charme de la députée de Chicoutimi.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Doyon): Oui. Je vais résister à cette sirène comme à d'autres.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Blackburn: Si vous permettez...

M. Ryan: Deuxièmement...

Le Président (M. Doyon): Oui, M. le ministre.

M. Ryan: Deuxièmement, peut-être serait-il bon qu'on ait un échange sur les propos qui ont été tenus, justement, dans des interventions liminaires des députés. Moi, je n'ai pas eu l'occasion de réagir à ces interventions-là. Si vous me le permettez, ça me fera plaisir de le faire après que les députés auront exercé leur droit d'intervention.

Le Président (M. Doyon): Vous aurez le loisir de le faire, M. le ministre, comme c'est normal. Est-ce qu'il y a d'autres députés qui voudraient faire part... Oui, Mme la députée.

Mme Blackburn: M. le Président, je voudrais juste vous rappeler que, règle générale, les crédits, c'est pour permettre à l'Opposition de faire la lumière comme il se doit et, comme le veut la règle...

Le Président (M. Doyon): Aux parlementaires.

Mme Blackburn: À l'Opposition de façon générale. Il y a une tradition, M. le Président, que j'aimerais bien rappeler au cas où on s'égèrerait, compte tenu qu'on a peu de temps et que la volonté délibérée est évidente, c'est de faire passer le moins de temps possible aux questions. Je trouve que ce n'est pas ça, l'exercice de la démocratie, M. le Président. C'est fait généralement, cette période-là, cet exercice, pour permettre à l'Opposition de s'informer sur les travaux d'un ministère donné. Les députés, dont je ne nie pas les droits, ont toutes les occasions, ce sont des députés du gouvernement. Alors, normalement, ils doivent avoir des contacts assez harmonieux et assez ouverts avec les différents ministres pour obtenir les informations qu'ils souhaitent. Alors, c'est dans ce sens et je pense que le ministre va partager mon avis là-dessus: l'exercice d'examen des crédits, générale-

ment, dans la tradition, c'est fait pour que l'Opposition puisse non seulement s'informer personnellement, mais, par voie de conséquence, informer la population. Alors, quand on a des questions de complaisance, je ne pense pas que ça fasse beaucoup avancer l'information destinée au public. Et voilà, j'ai terminé, M. le Président. Je vous remercie et j'attends que vous soyez vigilant.

Le Président (M. Doyon): Très bien. Merci, Mme la députée. M. le député de Richelieu. (9 h 50)

M. Khelfa: M. le Président, une question d'information. Si je comprends bien le message de la députée de Chicoutimi - et j'espère que vous n'allez pas y acquiescer - notre présence ici est inutile, si on n'est pas capables de faire nos travaux parlementaires, tel que prévu dans les règles et le règlement. Je ne sais pas pourquoi on ne peut pas questionner le ministre sur ses orientations. J'aimerais avoir votre indication, M. le Président.

Le Président (M. Doyon): La présidence va agir au meilleur de son jugement et je suis sûr que tout le monde en sera satisfait. M. le ministre, vous vouliez réagir aux propos du député de Westmount. Est-ce qu'il y a d'autres remarques préliminaires de la part des députés? Aucune, je le constate. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Oui, je serai bref, M. le Président. C'est parce qu'on a soulevé un certain nombre de questions au cours des interventions antérieures sur lesquelles il ne serait peut-être pas mauvais de revenir brièvement. On aura l'occasion de le faire peut-être de manière plus élaborée à mesure que nous avancerons dans les échanges autour des crédits.

Je voudrais tout d'abord dire, à l'intention de la députée de Chicoutimi, que le tableau que nous avons brossé dans la présentation ministérielle est un tableau réel, un tableau qui repose sur des données dûment vérifiées, qui émanent des organismes responsables de l'application de la loi. Il n'a été fardé ni coloré en aucune manière par celui qui les a résumées.

Deuxièmement, je pense qu'il faut faire attention quand on cite certaines données. Je me rappelle les propos de la députée de Chicoutimi qui nous ont rappelé des échanges intervenus ici même l'an dernier, à propos de l'étude qui avait été faite sur la présence du français au travail. On avait dit: Il y a une augmentation de l'usage de l'anglais dans des fonctions davantage professionnalisées. On avait très bien expliqué, dans le temps, que c'est absolument normal parce que, dans la mesure où une fonction se professionnalise, dans la même mesure la nature des

communications auxquelles le professionnel est appelé va se diversifier grandement. Au point de vue documentation, par exemple, c'est évident que cette personne-là aura plus besoin de se référer à des sources de documentation dont plusieurs seront en langue anglaise. Ce n'est pas un appauvrissement, c'est un enrichissement.

C'est la même chose si vous avez un comptable agréé qui prend un petit peu d'envergure. Il va aller chercher des clients du côté anglophone; il va en chercher même en dehors du Québec; il va avoir des associations avec des bureaux à l'extérieur. Qu'est-ce qui va primer chez lui? Est-ce que ça va être le souci de citer l'article 139 de la Charte ou d'avoir le client qui est à Winnipeg ou à Toronto? Je pense que c'est évident, ça saute aux yeux que, dans ces fonctions, qui sont appelées à un niveau de professionnalisation plus élevé, où le contenu intellectuel sera plus substantiel à cause de la nature même de la fonction, c'est normal qu'à ce moment-là le taux de recours au français ne soit pas de même nature que pour les personnes qui seraient appelées à accomplir des tâches plus modestes, ne requérant qu'une maîtrise des langues limitée.

Alors, là-dessus, il faut se garder de tirer des conclusions. Moi, je me réjouirais, au contraire, de voir que nos professionnels de toutes catégories utilisent la langue anglaise dans une proportion significative. Je ne vois pas de mal là-dedans du tout. Au contraire, je pense qu'il faudrait rêver qu'ils vivent sur un autre continent que le continent nord-américain. Alors, sur ce point-là, je suis obligé de me dissocier totalement de l'interprétation suggérée par la députée de Chicoutimi.

En ce qui concerne le français, langue de travail à Montréal, le président du Conseil de la langue française qui est avec nous, quand on va l'interroger tantôt - c'est une étude qui a été faite sous sa responsabilité - pourra nous dire la véritable signification qu'on doit attacher à certains chiffres qui ont été cités. Il l'a donnée, l'an dernier, mais ça a été oublié, de toute évidence. Par conséquent, s'il veut bien nous le rappeler cette année - on dit qu'à force de répéter une chose, il y a des chances qu'elle finisse par être comprise, en tout cas au moins retenue - je n'ai pas d'objection.

J'écoutais la députée de Chicoutimi nous dire que, devant ceux qui attaquent la Charte, le ministre reste silencieux. Tous les prétextes sont bons, ajoutait-elle, pour discréditer la Charte et réclamer son assouplissement. Mais il y a une chose qu'il faut se dire, c'est que, nous autres, nous défendons la Charte dans son application quotidienne. Je n'ai jamais demandé aux organismes responsables de la Charte de contredire l'esprit de la Charte et d'en empêcher ou d'en diluer l'application. J'ai dit que je voulais l'application intelligente, humaine, souple. Et j'insiste de nouveau là-dessus avec toute la

vigueur dont je suis capable. Je n'ai jamais dit: Faites semblant de faire le travail, mais ne le faites pas.

Quand il y a un conflit réel ou apparent entre certaines dispositions de la Charte et des droits fondamentaux, on est obligés de s'ouvrir à des interrogations. On ne peut pas prétendre posséder toute la vérité. Je vais vous donner un exemple. La Charte a été contestée par deux citoyens de langue anglaise devant la commission des droits humains de l'Organisation des Nations unies. Moi, je peux bien prétendre que nous avons raison contre l'univers entier. Là, nous avons dit que nous avions un point de vue qui antécédait celui de la Cour suprême, quand nous avons recouru à la clause «nonobstant». C'était déjà considérable. Mais, là, il faut défendre notre point de vue devant la commission des droits humains des Nations unies. La plainte a été retenue. Nous autres, nous avons soutenu qu'elle n'était pas recevable. Ils ont déclaré qu'elle était recevable. Alors, là, il faut plaider sur le fond. Quand on plaide sur le fond, il faut y penser comme il faut. Il faut être bien sûr qu'on puisse défendre une position qui soit recevable aux yeux de l'opinion éclairée à travers le monde. Et là, celui qui serait assis uniquement sur des certitudes dogmatiques est mal placé, à mon point de vue, pour faire une défense vigoureuse de notre position. Il faut qu'il soit capable de pénétrer la position de l'adversaire aussi, de la comprendre, afin de voir s'il y a des points auxquels il peut répondre de façon efficace et afin, aussi, de se laisser interpellé au cas où une erreur aurait pu être commise.

Imaginez! C'est quasi une hérésie de soupçonner qu'il aurait pu y avoir une erreur chez les auteurs de la Charte. À entendre la propagande du Parti québécois, on serait conduit à penser comme ça. Quand vous affichez partout: Ne touchez pas à ça! vous rendez-vous compte de ce que vous faites? Oui? Ça veut dire que la moindre modification qu'on voudrait apporter va être considérée comme hérétique. Et celui qui va l'envisager, je ne dis même pas la proposer, mais l'envisager intellectuellement, va être dénoncé par vous autres comme un traître. Ce n'est pas un dialogue civilisé, ça. Ce n'est pas ce que j'appelle le dialogue civilisé, moi. C'est autre chose. C'est la capacité de s'interroger et de rendre compte de ses opinions avant d'agir si on est placé pour diriger une société. Mais s'interroger, ça veut dire qu'on fait une place légitime, au stade de l'examen, à tous les points de vue, pas seulement à celui dont on est le porteur. C'est ça, le libéralisme de l'esprit.

Et, ensuite, il faut choisir. On ne peut pas toujours rester assis sur la clôture. Il faut choisir. On le fait, encore une fois, en rendant compte de ses actes. Mais il faut au moins qu'on laisse ouverte la possibilité de choisir et qu'on ne passe pas son temps à lever des interdictions à tout propos et à dénoncer les gens comme des

traîtres à la nation s'ils ont le malheur de ne pas penser comme les establishments corporatistes établis.

C'est ça qu'on vous indique clairement. C'est ça qui est le fond de la pensée libérale dans ces choses-là. C'est très simple. Et, sur ce point, je pense que je rejoins assez bien les préoccupations du député de Westmount, même si je ne partage pas toujours toutes les opinions particulières... Et ça, ça fait aussi partie du jeu démocratique.

Alors, dans ce sens-là, dans la mesure où je suis convaincu que les dispositions de la Charte sont raisonnables et répondent aux attentes normales de ceux qui tiennent à la primauté des droits fondamentaux, des libertés personnelles, dans la même mesure je suis prêt à la défendre avec toute la vigueur possible. Dans la mesure où elle m'interroge, je la conserve le mieux possible, mais je garde ma liberté de m'interroger et de faire au gouvernement, en temps utile, des représentations appropriées, comme je l'ai indiqué hier à propos du cas de Rosemère.

Alors, ça, je voudrais que ce soit bien clair, que nous sommes tous convaincus de la place fondamentale que la langue française occupe et doit continuer d'occuper dans la vie de la collectivité québécoise et aussi dans la vie du pays canadien, pour ceux qui croient au choix fédéraliste canadien. Mais ça ne nous dispense pas de l'effort de révision critique qui doit être continuellement à l'oeuvre dans l'esprit de toute personne imbue d'une certaine philosophie libérale. Les positions dogmatiques, en ces matières, on est obligé de les laisser à d'autres. (10 heures)

Ceci étant dit, je voudrais indiquer aussi, à l'intention du député de Westmount, que, lorsqu'on parle de la Charte de la langue française, il faut bien se rendre compte que dans la très grande majorité de ses dispositions, la Charte de la langue française n'interdit pas l'usage d'une autre langue, en particulier de l'anglais qui est la langue seconde dominante au Québec, par une très forte marge. Il y a un certain nombre de cas où l'usage exclusif du français est prescrit par la Charte, en particulier l'affichage extérieur, la signalisation routière, l'affichage dans l'administration publique, la langue de communication interne de l'administration. Moi, comme ministre, si vous m'écrivez, à titre de citoyen de Westmount, en anglais, j'ai parfaitement le droit de vous répondre en anglais. Et je le fais sans aucun problème, puis sans me demander si je vais être censuré par quelqu'un. Si la ville de Westmount m'écrit, elle doit m'écrire en français. Elle peut mettre une copie anglaise de sa lettre, puis, moi, je vais lui répondre en français. En général, par courtoisie, j'ajoute une version anglaise de la lettre. Le but de la communication, c'est qu'on se comprenne. Tout le reste, c'est du fétichisme pour les professeurs de catéchisme linguistique et tout

ça. Le but, c'est qu'on se comprenne. Il faut que ça soit bien clair, ça. Alors, on s'arrange pour respecter la grammaire, puis faire en sorte que tout le monde se comprenne le mieux possible. Puis, «Everybody is happy that way». Alors, ici, il n'y a, par conséquent, pas de grosse faute.

Nous sommes libres. Moi, si je publie une chose, comme ministre des Affaires municipales, par exemple, la Charte ne m'interdit aucunement de la publier en anglais ou dans une langue autre que le français. Ça dépend de mon initiative. Puis chaque ministre a une certaine latitude de ce point de vue là, parce que les clientèles auxquelles il s'adresse sont très, très variables. Si, par exemple, vous avez un ministre dont la clientèle est française à 99 %, bien, ça pourrait être considéré, à juste titre, comme une dépense discutable de fonds publics que de faire en sorte que toutes les publications soient dans les deux langues. Mais il y a d'autres cas où c'est très important qu'on ait des publications en langue anglaise en particulier, puis chaque ministre peut exercer sa discrétion de ce point de vue.

Le Président (M. Doyon): En terminant, M. le ministre.

M. Ryan: J'avais énormément de choses à ajouter, M. le Président, mais votre admonestation m'intimide.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan: Et je devrai réserver pour des stades ultérieurs de nos échanges le complément que je voulais apporter à ceci. Mais je résume en répétant que nous essayons d'appliquer la Charte de la langue française dans un esprit de réalisme et de fidélité en même temps, mais d'une fidélité qui tienne compte de la réalité, qui tienne compte du fait qu'on traite de valeurs extrêmement sensibles. Ce n'est pas comme d'envoyer une formule d'impôt sur le revenu. Moi, quand les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu m'écrivent, en général, je trouve qu'ils sont un petit peu bêtes. Ils pourraient mettre un petit peu plus d'humanité dans leurs choses, puis ça me rendrait plus facile la pilule que je dois absorber en envoyant mon chèque. Mais ils nous écrivent assez rudement, sèchement en tout cas.

Moi, je ne voudrais pas qu'on applique la Charte dans cet esprit-là. J'aime qu'on l'applique en tenant compte du fait que, quand on use de la langue, c'est une valeur humaine extrêmement sensible et délicate, puis l'application d'une loi qui traite de la langue doit tenir compte de ce facteur-là.

Alors, voilà, M. le Président, l'essentiel de nos considérations. Et je pense que ce souci d'humanité ne saurait, sans injustice, être considéré comme synonyme d'indifférence ou de laxisme.

Le Président (M. Doyon): Merci, M. le ministre. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Oui, M. le Président. C'est intéressant pour vous, M. le député de Westmount. Vous venez d'avoir l'absolution et la bénédiction du ministre responsable de l'application de la Charte. Vous pouvez partir l'âme en paix en cette période de la Semaine sainte.

M. Holden: Si je peux avoir la vôtre, ce sera bien.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Blackburn: Monsieur, elle est acquise. J'ai l'impression qu'elle est probablement plus forte du côté du Parti libéral puisque vous avez parlé l'autre jour, en Chambre, de «mon gouvernement».

Je ne tomberai pas dans le piège du ministre qui veut entreprendre un échange sur la base de la provocation. Lui, il est le bon gars, souple, intelligent, qui tient compte de la situation, qui ne veut pas brusquer les choses, et puis, nous, on est les intolérants, les radicaux, les Rhodésiens qui considérons comme traitres à la nation tous ceux qui ne pensent pas comme nous. C'est excessif, et le ministre le sait. Et ça, c'est le genre de débat dans lequel je n'ai pas le goût d'entrer et vous ne m'y entraînez pas. Sauf que je pensais qu'il fallait que ça soit dit.

Quand le ministre parle de notre attitude vis-à-vis du français au travail et de l'interprétation que nous en avons faite, ses propos sont réducteurs. Nous n'avons jamais contesté le droit, voire la nécessité, pour les professionnels du Québec qui transigent avec l'extérieur du Québec, de le faire dans la langue de celui avec lequel ils parlent. Mes filles parlent anglais, français et elles se sont mises aussi à l'espagnol. Et mes petits-enfants, j'espère qu'ils se mettront à une langue asiatique en plus, parce que j'ai l'impression que les courants vont aller dans cette direction-là. Là-dessus, je pense que tout le monde s'entend. Cependant, c'est réducteur de prétendre que nous serions pour le fait que nos professionnels soient assez bêtes pour refuser de parler la langue de leurs interlocuteurs à l'étranger. C'est réducteur et c'est inacceptable que le ministre puisse laisser planer une telle perception.

Cependant - et le ministre va le reconnaître comme le président de l'Office l'a reconnu, l'an passé - si c'est vrai pour les professionnels, du moment où on tombe dans le secteur où ce sont les techniciens particulièrement spécialisés où, là, ça se passe en anglais dans 36 % des cas, là, on a un problème. Normalement, si ça se fait et ça se passe au Québec, c'est parce que les grandes entreprises à haute technologie fonctionnent en anglais. C'est ça que nous avons dit et c'est ça que je vais répéter

pour remettre un peu les choses dans leur perspective. Je n'ai jamais pensé qu'il fallait exiger qu'on vous réponde en français à Winnipeg ou Toronto, comme l'a laissé entendre le ministre. C'est réducteur et j'espère qu'il n'y a personne qui croit que nous avons déjà pensé ou déjà même exprimé de telles attentes vis-à-vis des autres provinces canadiennes. Moi, le bilinguisme «coast to coast», je n'y ai jamais vraiment cru; ça fait que... Alors, ne nous fatiguons pas, je ne penserais pas que c'est demain matin qu'on va pouvoir commencer à faire des affaires avec Toronto, en français. Alors, je ne serais pas sûre que, par rapport à la langue d'affichage, M. Doré va se trouver très ravi de se retrouver dans le même camp que M. Scowen. J'ai l'impression que, s'il y en a un qui se radicalise, l'autre n'a pas eu l'impression qu'il se radicalisait. J'ai l'impression qu'il devrait faire une mise au point, incessamment.

Par rapport à la contestation devant les Nations unies, je partage l'avis et l'inquiétude du ministre quant à la possibilité qu'il y ait un jugement qui ne nous soit pas entièrement favorable parce que nous sommes au sein d'une Fédération canadienne qui a reconnu le bilinguisme d'un océan à l'autre alors qu'on sait que ce n'est pas ça, la réalité. Et on sait pertinemment que, compte tenu des lois canadiennes, compte tenu de la charte canadienne, compte tenu de certaines dispositions qui nous ont été imposées, qui sont venues non pas annuler, mais renverser des décisions liées ou des articles de la loi 101 qui ont été jugés inconstitutionnels, pour toutes ces raisons, le ministre a raison: aussi longtemps qu'on sera dans une Fédération où on reconnaît explicitement dans la Constitution - et on s'apprête à le reconduire dans la charte et dans la Constitution - que le Québec est obligé de défendre sa minorité au même titre que la majorité, on va avoir certainement des problèmes d'interprétation devant les Nations unies. C'est certainement un dossier à suivre.

À présent, prétendre qu'on a estimé que la loi 101 était absolument la plus parfaite de toutes les lois au monde, je pense qu'il y a eu un certain nombre de modifications et d'assouplissements, y compris dans notre temps. Alors, le ministre dit n'importe quoi à cet égard. Je pense que, de temps en temps, il faut un peu remettre les choses dans leur perspective, parce que, malheureusement pour nous, il donne l'image du bon gars et il y a des gens qui le croient encore. Moi, je dois dire que j'ai perdu mes illusions là-dessus. C'est pourquoi il faut le dire ici. À présent...

Une voix: C'est un mauvais gars?

Une voix: Ha, ha, ha!

(10 h 10)

Mme Blackburn: Ah! Ça dépend du plan où on se place. À lui seul seraient reconnus le

discours et le dialogue civilisés et le libéralisme d'esprit. Et Dieu le Père a parlé! Ce n'est pas acceptable. Alors, c'est pourquoi je dis: Il fallait replacer ces choses dans leur perspective. Je souhaite sincèrement que les débats qui vont suivre vont être dans un climat un peu plus serein. Et je ne m'estime pas être traître à la nation lorsque je me porte à la défense de la culture et de la langue françaises au Québec. Je n'estime pas, non plus, que les anglophones sont traîtres à la nation parce qu'ils défendent des droits qu'ils pensent être les leurs. Je pense qu'il y a place au dialogue, mais je pense qu'il doit être placé dans sa perspective et qu'on doit cesser de traiter de traîtres à la nation tous ceux qui veulent défendre la langue française.

Il y a quelque chose qui ne va pas. On est en train de nous convaincre, comme francophones, qu'on est des intolérants, qu'on est des radicaux, qu'on est des Rhodésiens. Et c'est cette image qu'on est en train de perpétuer à l'étranger. Et, quand je dis que le ministre n'a pas fait beaucoup d'efforts pour corriger cette perception à l'étranger, je ne l'ai pas, moi, entendu. Il l'a peut-être fait; j'aimerais qu'il m'en parle. À ce moment-là, ça se rendrait un petit peu plus loin qu'entre son bureau et celui qui a reçu ses lettres, si tant est qu'il en ait envoyé. Alors, dans ce sens-là, je trouve que c'est malheureux. Et c'est tout le peuple québécois, et ça, ça touche aussi la communauté anglophone, qui est en train de se déstructurer, de se démobiliser, parce qu'on est en train de se trouver toujours les pires et les plus mauvais. On dit: Le français n'est pas bon. On le sait bien, on parle québécois. Mais c'est vrai dans le monde entier. On parle québécois et non pas français parisien ou français de France. Comme les Américains parlent américain et ils ne parlent pas l'anglais britannique. Comme les Brésiliens parlent un portugais qui n'est pas le portugais du Portugal. Et ça, c'est vrai dans le monde. Arrêtons donc de penser qu'on est pires que tout le monde. Surtout quand ça vient de haut, on vient renforcer cette perception.

Office de la langue française

Statut de ville bilingue à Rosemère

Cela dit, je voudrais que nous puissions aborder le dossier de l'Office de la langue française. Sur le cas de Rosemère, le ministre s'est carrément placé au-dessus des lois. Le ministre s'est placé au-dessus des lois et il a placé le président de l'Office dans l'embarras, pour ne pas dire en tutelle, sur cette question. Quand le ministre disait, tout à l'heure, qu'il n'était jamais intervenu pour exiger que la loi ne soit pas respectée ou qu'on ferme les yeux dans certaines situations, je voudrais lui rappeler que, l'an passé, précisément, lorsqu'on interrogeait la Commission de protection de la langue française

sur ses interventions à l'occasion de plaintes qui étaient portées sur l'affichage qui contrevenait à la loi 101, le ministre avait donné l'ordre à la Commission de fermer les yeux sur toute autre contravention. Y avait-il soit des factures, soit des directives, soit des rapports avec le personnel, qui ne respectaient pas les dispositions sur la langue, l'enquêteur qui allait sur place n'avait pas le droit de signaler - revenez aux galées de la commission parlementaire de l'an passé - ces contraventions au marchand, de manière, au moins, à l'informer, ce qui m'aurait semblé tout à fait minimal. Pas porter plainte, mais l'informer. Alors, elle dit: Faites ça avec souplesse et surtout ne faites pas de zèle. Alors, moi, je me dis que ce n'est pas ça, alors que la Commission a cette responsabilité.

Cette année, il récidive et il le fait avec l'Office de la langue française, et il met son président dans l'embarras. Parce que le président de l'Office a informé les gens de Rosemère que le référendum n'avait que valeur d'indication, qu'il n'altérait en rien les devoirs et la responsabilité de l'Office, comme il n'altérait en rien sa responsabilité de faire appliquer la loi. Ce sont les propos du président de l'Office qui s'est, d'ailleurs, donné un règlement pour pouvoir au retrait du statut de ville bilingue. Je ne m'en irai pas sur le fond, parce que, dans le fond, Rosemère, c'est une petite ville, ce n'est pas ça qui va changer la face du monde, demain matin. Ce n'est pas sur le cas de Rosemère que j'en ai, c'est sur le fait que le ministre, par une telle attitude, se place **au-dessus** des lois. Il dit: Cette loi-là, elle ne fait pas mon affaire. Je ne la change pas. Je ne suis pas pressé de la changer. On ne touchera pas à ça avant que le débat constitutionnel soit terminé, puis vous ne l'appliquez pas. C'est aussi clair que ça. J'ai réécouté un peu ce qui s'en est dégagé, hier, par les différents journaux télévisés et ceci s'en est dégagé. Et c'est un mauvais exemple. Aucun ministre ne peut se placer au-dessus du législateur. Il faut une certaine dose de cynisme pour faire ce qui a été fait. Si le ministre pense, et il a probablement raison sur le fond, qu'on doit y aller dans les formes lorsqu'on retire des droits, ce qui était considéré comme des acquis, il faut vraisemblablement essayer de revoir la situation, placer ça dans une perspective d'ouverture et d'humanisme. Je suis d'accord, mais il ne peut pas le faire d'autorité en disant: La loi s'appliquera juste dans deux ans. S'il veut le faire, je pense sincèrement que le ministre a le devoir d'examiner la question et d'apporter des modifications à la loi 101. Il ne peut pas, d'autorité, dire au président de l'Office: Ne faites pas appliquer la loi jusqu'à ce que, moi, je l'aie fait modifier dans le sens où je pense qu'elle devrait l'être. Ce n'est pas comme ça que ça se passe en pays démocratique.

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: D'abord, en ce qui touche la Commission de protection de la langue française, je pense que la députée cite **erronément** des choses qui ont été dites l'an dernier à cette commission. Si elle veut qu'on fasse une chose, quand on parlera de la Commission de protection de la langue française un peu plus tard, on redressera les faits à ce propos-là, mais, pour le moment, je nie catégoriquement avoir tenu de tels propos en cette commission l'an dernier. Si on me fait la preuve du contraire, je l'avouerai humblement. Mais, jusqu'à preuve du contraire, je n'ai aucune souvenance d'avoir tenu ces propos-là et, par conséquent, je les nie. Et on aura l'occasion de **vérifier** tantôt.

Mme Blackburn: Oui. On va y revenir.

M. Ryan: Ce n'est pas la première fois que la députée me cite de travers. Elle l'a fait encore. Elle dit: Ne prenez aucune décision tant qu'on n'aura pas réglé la question constitutionnelle. Je n'ai jamais dit ça.

Mme Blackburn: Non. C'est vrai.

M. Ryan: Mais vous venez de m'attribuer ça.

Mme Blackburn: Mais c'est l'équivalent.

M. Ryan: Vous venez de m'attribuer ça, là.

Mme Blackburn: C'est l'équivalent.

M. Ryan: Mais c'est **coutumier**. On ne les relève pas toutes parce que ça prendrait trop de temps. Je vous donne un exemple qui est tout chaud, là. Maintenant, pour revenir au fond, vous avez soulevé la question de Rosemère. Très bien. Moi, j'ai demandé à l'Office, à la lumière du dossier, d'agir avec prudence et discernement. Ce sont les termes que j'ai employés. Et je les répète aujourd'hui, là, aussi clairement que j'en suis capable. C'est ce que j'ai dit hier, c'est ce que je dis aujourd'hui et c'est ce que je dirai demain.

Maintenant, il appartiendra à la direction de l'Office de prendre ses décisions, puis, ça, c'est le droit du ministre d'indiquer aux organismes qui relèvent de son autorité certaines orientations générales qu'il souhaite voir respecter. Autrement, là, je ne pourrais même pas les rencontrer, puis parler avec eux autres. Je serais un bureau de poste. Je servais seulement à transmettre les papiers, à aller chercher l'argent, puis à dire: Faites ce que vous vouiez. Nous autres, ce n'est pas notre problème. Ce n'est pas comme ça que la relation d'un ministre avec un organisme qui relève de son autorité doit être conçue, selon moi. Beaucoup plus d'échanges que ça sont nécessaires. Et, si on ne peut pas parler d'idées, sortons du domaine de la politique. On

est à la mauvaise place. Je voudrais que vous sachiez que je me sens parfaitement libre là-dessus.

Maintenant, j'ai indiqué que nous serons obligés d'examiner la possibilité de modifier la loi sur ce point précis, la modifier dans le sens d'y faire une addition. Parce que, quand on regarde la loi, actuellement, on prescrit un critère pour l'octroi d'un statut d'exception au titre de l'article 113f. Il n'y a pas un mot au sujet du retrait de ce statut d'exception. Le juge Paul Reeves, de la Cour supérieure, a conclu, dans l'état actuel du texte, que, si l'Office a le droit d'accorder un statut d'exception, il a aussi le droit de le retirer. C'est une opinion que je respecte. Ce n'est pas un dogme. Un magistrat peut inférer d'un texte des choses qui n'y sont point en usant de la logique, puis c'est normal. Il y a un certain développement du droit qui se fait comme ça, puis c'est loin d'être erroné.

Moi, comme législateur et comme gouvernant chargé d'appliquer la loi, je peux très bien constater, en lisant la loi, qu'il n'y a pas un mot sur le retrait des certificats. Je vais demander comment ça se fait. Et je suis allé aux renseignements. Je suis allé aux renseignements et j'ai réussi à avoir l'avis d'une personne qui a été intimement mêlée à la rédaction à ce moment-là. C'est une chose à laquelle, selon les informations que j'ai obtenues, on n'a point pensé, à l'époque. On pensait à octroyer des certificats à ce moment-là. On ne pensait pas à l'éventualité qui pourrait se présenter de les retirer. Puis ce n'est pas d'avoir été malhonnête, à l'époque. Ça se comprend très bien - ça fait maintenant 15 ans que la Charte existe - qu'on n'y ait pas pensé. (10 h 20)

Puis, moi, nonobstant l'avis émis par le juge Reeves que je respecte, je peux bien penser que ça serait plus judicieux d'ajouter un petit article à cette loi-là, qui précisera dans quelles conditions on pourra envisager le retrait d'un certificat ou de ce statut d'exception. Et j'ai noté, avec beaucoup d'intérêt - puis j'espère qu'elle sera constante sur ce point-là - que la députée de Chicoutimi se dit prête à travailler cette question-là avec nous. Si elle est sincère dans ce qu'elle a dit, je pourrais peut-être lui faire une invitation qui nous amènerait à agir plus vite qu'elle pense. Si elle est prête à nous donner sa collaboration là-dessus, on va l'examiner assez rapidement. On va voir où est la sincérité.

Mme Blackburn: M. le Président...

M. Ryan: O.K.

Mme Blackburn: ...il y a au moins une élégance qu'on a généralement en Chambre, c'est de ne pas douter de la sincérité des autres.

M. Ryan: Très bien.

Mme Blackburn: Je ne mets pas la vôtre en doute et...

M. Ryan: Mais, depuis...

Mme Blackburn: ...j'accepte mal que vous passiez votre temps à questionner ma sincérité, comme s'il n'y avait que vous qui étiez honnête. Alors, je vous en prie, changeons de ton. Ça me déplaît et ça n'avance en rien le débat. Ça permet juste au ministre d'éviter qu'on fasse le débat sur le fond.

M. Ryan: Mais, M. le Président...

Le Président (M. Doyon): Oui, M. le ministre.

M. Ryan: ...j'ai noté, à tout le moins, j'ai cru entendre une manifestation d'ouverture d'esprit, là, à propos du retrait du statut d'exception octroyé en vertu de l'article 113f. J'ai cru entendre - me serais-je trompé que je voudrais être corrigé tout de suite - que la députée de Chicoutimi serait disposée à examiner cette question-là loyalement. Puis, là, je lui dis: Si vous êtes prête à le faire bientôt, peut-être qu'il y aurait des possibilités. Mais j'aimerais le savoir. Je ne voudrais pas tomber dans un guet-apens. Et c'est ça que je pose comme question. Laissons la question de la sincérité de côté. Il n'y a pas de problème.

Alors, M. le Président, je continue mon exposé. J'ai noté cette remarque qui m'intéresse vivement parce que, si on peut aller chercher... Je pense que le député de Westmount serait d'accord aussi, ça ferait trois, là, en partant. Si ces trois-là sont d'accord, on peut faire un bon bout de chemin, chacun de notre côté. S'il représentait encore son parti, il serait plus fort. Mais, ceci étant dit, nous convenons tous, à la réflexion la plus élémentaire, que ce n'est pas la même chose d'enlever un statut que de l'accorder.

J'entendais mon collègue du West Island, qui suit particulièrement ces dossiers, le député de Nelligan - c'est le député de Nelligan? Oui, c'est ça - indiquer que, selon lui, on devrait considérer les statuts d'exception octroyés jusqu'à maintenant comme ayant été octroyés sine fine, sans fin, sans terminaison, laissant l'histoire s'arranger avec ça avec le temps. S'il n'y en a plus d'anglais, un jour, dans un endroit, quand même tu laissais le statut là, ça ne changerait rien pour personne. Ça va blesser quelques chastes oreilles, mais, à part ça, ça ne dérangera personne s'il n'y en a plus. Mais, lui, c'est sa position, puis il dit: N'en donnons point d'autres. C'est un point de vue. Je ne prétends pas que je le partage ni sous l'aspect du retrait ni sous l'aspect de l'octroi. C'est un point de vue qui est sur la table, puis ce député-là est sincère. Et, moi, je serais disposé à travailler ce

point-là. Puis, c'est évident que, si nous ouvrons ce dossier, pendant ce temps-là, il ne faudrait pas multiplier les décisions à gauche puis à droite. Il faut dire: On examine l'affaire. Puis, c'est dans ce sens-là, moi, que je donne un conseil de prudence et de discernement à l'Office, puis ça ne l'empêche de prendre ses décisions et tout. Mais j'ai le droit de tenir ce langage au plan politique. J'ai même le devoir de le tenir pour les fins de la concorde civique, de l'amitié entre les citoyens de différentes langues et de différentes origines. Je dois tenir ça. Ce sont des propos de paix, non pas d'agression. Alors, je suis content de ce qui a été dit, par conséquent, puis, si c'est le vrai sens de l'intervention, il y a du travail à faire.

Le Président (M. Doyon): Merci, M. le ministre.

Mme Blackburn: M. le Président...

Le Président (M. Doyon): Mme la députée.

Mme Blackburn: Merci. Une première réaction. Ce que j'ai dit et ce que je répète: Il est effectivement plus délicat d'enlever un statut que de le reconnaître, de retirer des droits que d'en accorder. Ça, ça relève du sens commun. Ce que je dis, cependant, c'est que le jugement a été rendu en août 1990. Ça fera bientôt deux ans. Au moment où on faisait le même exercice, l'an passé, l'Office nous disait être prêt à déposer un règlement là-dessus et à envisager le retrait. On a laissé, faut-il le dire, la situation s'envenimer, c'est-à-dire monter. Et l'inquiétude que j'ai, c'est qu'actuellement on risque, encore une fois, parce qu'on a fait preuve de laxisme... Je ne dis pas de le faire de façon sauvage, brutale, de nier les droits de tout le monde, sauf que, quand on laisse traîner des choses, on risque de voir la situation s'aggraver.

Vous avez, comme moi, lu les déclarations de M. Keaton. Il souhaite que Rosémère ouvre la voie du bilinguisme à toutes les villes. Et là, on est parti. Et voilà! Il y a 15 municipalités qui sont dans la même situation. J'ai eu copies de lettres qui ont été adressées à mes collègues par la paroisse de Saint-Armand-Ouest - et c'est signé par Mme Chisom - qui demande le statut de ville bilingue. J'en ai une autre qui me vient de la corporation municipale du canton de Stanbridge. J'en ai une autre qui me vient de la corporation municipale Saint-Georges-de-Clareville. Écoutez, j'en ai comme ça.

Alors, ce que je veux juste expliquer au ministre, c'est que, dans ces situations particulièrement délicates, précisément, il faut que la population ait l'impression, sinon la certitude, que les choses sont faites de façon équitable, juste, mais qu'elles ne traînent pas en longueur. Alors, dans le cas de Rosémère, c'est ça, le problème, c'est qu'on a laissé traîner une

situation. Moi, je le répète: Juste Rosémère prise, comme telle, toute seule, si ça se règle là, je ne pense pas que c'est ça qui va faire changer la face du monde. Cependant, s'il y a un enchaînement d'événements qui risquent, encore une fois, d'exacerber les tensions entre anglophones et francophones, parce qu'on n'a pas agi à temps, c'est malsain. C'est malsain et pour eux, et pour nous, et pour le Québec, parce qu'ils sont québécois comme nous. On est tous québécois. Et, dans ce sens-là, c'est le Québec qui perd du temps, des énergies et qui se démobilise. C'est ça dont j'accuse le ministre.

À présent, à savoir s'il faudra se donner un règlement pour évaluer la situation dans le cas des villes. Il faudra parler aussi des établissements, parce que dans son allocution d'ouverture, hier, le ministre nous rappelait qu'à l'Office on a reconnu 200 et quelques établissements qui ont un statut bilingue, pour lesquels il y a des exceptions. De ça, vous avez 108 municipalités. Vous avez 90 organismes du secteur de la santé et des affaires sociales et 30 organismes scolaires.

Évidemment, dans aucun de ces cas-là on n'a prévu de retrait du statut d'établissement bilingue. Il faudra peut-être l'examiner. Mais le ministre pourrait peut-être me répondre. Le ministre pourrait peut-être nous donner quelques indications quant à ce qui serait un pourcentage de population anglophone dans une municipalité, dans un service. Une commission scolaire, je pense bien que c'est exclu du moment où on s'oriente vers les commissions scolaires linguistiques, ce que souhaite le ministre, ce que je souhaite et ce que souhaite de plus en plus, je pense, la communauté anglophone. Alors, excluons le scolaire.

Mais vous avez 108 municipalités. Vous avez 90 établissements en santé et service social. Est-ce que le ministre peut nous indiquer quelle serait, selon lui, la composition linguistique de ces établissements qui pourrait, éventuellement, amener un retrait du statut d'établissement ou de ville bilingue? Est-ce qu'il y a d'autres critères?

M. Ryan: Regardez, il y a bien des façons d'envisager ce problème-là. C'est ce que pourrait permettre un examen plus complet. Moi, j'ai des idées. Je ne les mets pas sur la table ce matin, ce n'est pas le temps. Ce n'est pas le temps, je veux en parler avec mes collègues, d'abord.

Mme Blackburn: Deux ans après!

M. Ryan: Pardon?

Mme Blackburn: Ça fait deux ans!

(10 h 30)

M. Ryan: Oui, mais je félicite l'Office d'avoir agi avec réserve là-dedans. C'est parce qu'il y avait un problème. Il ne l'a pas inventé,

le problème, il l'a constaté. Justement, si aujourd'hui on est en train d'aller vers un consensus favorable à un certain ajustement de la loi sur ce point-là, c'est parce qu'il y avait un problème. Ce n'est peut-être pas mauvais qu'ils n'aient pas agi avec précipitation, qu'ils aient permis à l'opinion d'identifier le problème, d'en reconnaître l'existence. Autrement, on serait passé à autre chose le lendemain et le problème serait revenu ailleurs un jour ou l'autre. Je pense que, de ce point de vue là, on peut avoir son appréciation, mais moi, j'estime que le discernement dont on a fait preuve là-dedans, dans la conduite générale de l'opération, est plutôt louable.

Le Président (M. Doyon): M. le député de Westmount.

M. Holden: M. le Président, juste sur le point, je ne sais pas où un éditorialiste a suggéré qu'en plus vous pourriez considérer l'idée qu'une fois octroyé ça prendrait une demande de la part de celui qui détient le statut, ça requerrait une demande de sa part pour que ce soit retiré. C'est une suggestion qu'on a faite, ça fait partie de vos délibérations. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Doyon): M. le député de Richelieu.

M. Khelifa: Merci, M. le Président. J'espère qu'on pourra avoir la possibilité de poser des questions. M. le ministre, sur les 1500 municipalités en général au Québec, autour de 1500, il y a combien de municipalités qui sont considérées comme bilingues?

M. Ryan: Il faut faire attention...

M. Khelifa: Est-ce qu'on peut avoir l'histoire de ce processus, incluant la ville de Montréal? Quel statut elle peut avoir et comment elle l'a eu?

M. Ryan: D'abord, ce n'est pas un statut bilingue. C'est un statut d'exception qui permet de recourir à la langue anglaise ou à une autre langue dans certaines fonctions, dans certaines actions précises. Ce n'est pas un statut bilingue général. Ça, ça a été inscrit dans la loi 101 au moment de sa conception, en 1977. La loi dit essentiellement qu'un organisme - ça peut être une commission scolaire, ça peut être un hôpital, ça peut être un centre de services sociaux, ça peut être une municipalité - parapublic, en somme, ou public peut demander d'avoir une reconnaissance en vertu de 113f s'il offre ses services à une clientèle qui est majoritairement d'une langue autre que le français. Alors, c'est ça qui est le critère de base. Il offre ses services à une clientèle qui est majoritairement d'une langue autre que le français.

M. Khelifa: Est-ce que Montréal...

M. Ryan: À Montréal, les deux tiers au moins de la population sont français. Si Montréal demandait ce statut en vertu de 113f, elle n'y aurait point accès. Montréal-Ouest, où la population est majoritairement anglaise, a probablement le statut conféré en vertu de 113f.

M. Holden: Westmount.

M. Ryan: C'est la même chose pour Westmount. Le Montréal General Hospital, le Royal Victoria, le Protestant School Board of Greater Montréal, ce sont tous des organismes qui ont demandé la reconnaissance. Une fois que l'organisme a obtenu la reconnaissance, ça lui donne le droit d'avoir une dénomination bilingue. Il peut s'appeler, par exemple, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal et Greater Montréal Protestant School Board. Ensuite, il peut avoir son affichage bilingue. Ça peut être inscrit, à l'entrée de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest: «city hall», hôtel de ville, Montréal West, Montréal-Ouest. Il faut les deux, par exemple. Je crois qu'il faut prédominance du français, si mes souvenirs sont bons, prédominance du français. Ensuite, dans les communications internes, on peut utiliser l'anglais, ce qui, en général, n'est pas autorisé dans l'administration. Au ministère des Affaires municipales, les communications doivent se faire en français.

Ensuite, lorsqu'un organisme reconnu veut communiquer avec un autre organisme reconnu... Disons que la ville de Westmount veut communiquer avec le Protestant School Board of Greater Montréal, elle peut lui écrire en anglais. Il faut qu'elle ajoute une traduction française de sa lettre, mais sa lettre officielle peut être en anglais. Si elle écrit au gouvernement du Québec, il faut qu'elle lui écrive en français. Là, il n'y a pas d'exception.

Ça, ce sont les principaux cas où il y a une exception qui est permise. Dans le cas des hôpitaux et des commissions scolaires, il y a quelque chose de plus. Dans le cas des hôpitaux, il y a certaines pièces qui vont être versées au dossier. Disons que c'est un diagnostic médical, par exemple. Bien, là, il va être versé au dossier dans la langue dans laquelle il a été rédigé. Il y a certaines pièces comme celle-là... On n'exigera pas la traduction jusqu'au certificat de décès inclusivement, peut-être jusqu'au rapport de la dernière partie de l'opération et tout. Dans le cas des commissions scolaires, il y a certaines directives d'ordre pédagogique. Ce serait parfaitement ridicule de les faire complètement dans les deux langues; c'est des commissions scolaires où l'enseignement se fait en anglais. Là, il y a des dispositions spéciales qui permettent que ces communications d'ordre pédagogique soient faites en anglais seulement.

Alors, voilà. Et là, il appartient à l'or-

ganisme de faire une demande. La demande est examinée par l'Office. M. Rondeau pourra préciser, si vous le jugez utile et si lui, juge devoir rajouter des choses là-dessus. Et l'Office se prononce sur les demandes.

M. Khelifa: Merci, M. Rondeau.

M. Ryan: J'aimerais demander une question à M. Rondeau pour l'information commune des députés. Est-ce que vous avez reçu beaucoup de demandes de reconnaissance au cours de la dernière année?

M. Rondeau (Jean-Claude): M. le Président, on a reçu, effectivement, deux demandes auxquelles on a accédé. Les demandes ont été achevinées aux membres de l'Office après l'adoption de la politique qui a été adoptée le 30 mai 1991. Donc, il y a deux organismes de l'administration qui ont fait leur demande. La demande a été analysée à l'aide des critères qui apparaissent dans la politique. La conclusion a été de les reconnaître parce que les deux organismes apparaissent répondre complètement aux critères, aux conditions prévues dans la politique. C'est comme ça que ça se passe. Je ne peux pas vous raconter de quelle manière ça se passait avant, mais, depuis l'adoption de la politique, c'est la procédure que nous avons adoptée.

M. Khelifa: Merci, M. Rondeau.

Le Président (M. Doyon): Merci beaucoup. Merci, M. Rondeau. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Je voudrais poser une question très claire au ministre. À partir de quel pourcentage de la population d'une municipalité, pour ne prendre que ces cas-là, estime-t-il qu'on devrait conserver le statut de ville bilingue? En rappelant, pour ceux qui l'ignoraient, pas nécessairement ceux qui sont dans la salle, mais ceux qui pourraient nous écouter, que le statut de ville bilingue ou l'absence de statut de ville bilingue n'enlève rien à la capacité d'une municipalité d'offrir des services en anglais. Ça se fait, je pense, dans toutes les municipalités où il y a le moins une population anglophone, même fort minime. Ici, à Québec, ça se fait. Ça se fait. Et il ne reste plus beaucoup d'anglophones unilingues à Québec. Et ça, il faut que ce soit clair. Mais à partir de quel pourcentage?

M. Ryan: Je ne veux pas commencer à émettre des opinions là-dessus, mais, si vous faites enquête sur des législations comparables qui existent dans d'autres pays, vous arriverez, s'il est question d'un statut comme celui-là, à des pourcentages beaucoup plus proches de 10 % que de 50 %. Regardez la législation suédoise, la législation finnoise. Elles vont dans ce sens-là.

C'est 5 %, 8 %, 10 %, en général.

Alors, encore une fois, j'étais content de la réponse que M. Rondeau a fournie tantôt à ma question relative aux demandes dont a été saisi l'Office au cours des dernières années. Je pense que le gros menu dont on pouvait être appelé à disposer en ces matières a déjà été traité. Par conséquent, il n'y a pas de gros problème qui se pose concernant l'octroi de reconnaissance. Ça a été fait depuis 15 ans.

Mme Blackburn: Est-ce à dire que l'Office n'a pas reçu les demandes qui m'ont été communiquées par voie de résolution des conseils municipaux?

Le Président (M. Doyon): M. Rondeau.

M. Rondeau: M. le Président, l'Office, en tout cas les membres de l'Office, parce qu'on parle officiellement, n'ont sûrement pas été saisis d'autres demandes. Ça ne signifie pas, cependant, qu'il n'y ait pas eu de démarche auprès de conseillers et de conseillères en francisation qui sont en relation avec ces organismes. Je ne pourrais pas répondre sur l'état des démarches qui seraient déjà entreprises, mais elles n'ont pas été présentées aux membres de l'Office.

M. Ryan: Il faut distinguer entre une résolution qui a été adoptée par un conseil municipal un soir et une demande en bonne et due forme à l'Office pour l'obtention d'un statut d'exception. Ça arrive très souvent qu'un corps municipal adopte une résolution et qu'ensuite il en assure le suivi d'une manière plus ou moins efficace. On m'envoie de ces choses-là à mon titre de ministre aussi. Quand je suis saisi de ça comme ministre, je réponds: J'ai reçu votre résolution et on va l'étudier avec intérêt. Mais ce n'est pas une demande, ça.

(10 h 40)

Mme Blackburn: Bien, c'était formulé comme une demande, dans la résolution. Alors, comme, moi particulièrement, je n'ai pas beaucoup de poids quant à la possibilité d'infléchir ou d'accorder ce genre de statut, j'avais la naïveté de penser que ça se rendait à l'Office. Une question adressée au président de l'Office. Votre politique administrative touchant le retrait du statut de ville pour l'application de 113f de la Charte, elle a été adoptée à la fin de mai 1991?

M. Ryan: C'est ça.

Mme Blackburn: Pouvez-vous nous expliquer comment il se fait qu'un an après on n'ait pas trouvé le moyen de la mettre en application? C'est beaucoup. Je ne veux pas dire que c'est un cas... Je peux parler un peu d'une conversation qu'on a eue hier, au cours de laquelle le président de l'Office nous disait: J'avais comme d'autres priorités. Je respecte ça. Ce n'est peut-

être pas la priorité du siècle en matière de promotion de la langue, mais comment ça se fait, un an après ou près d'un an?

Le Président (M. Doyon): M. Rondeau.

M. Rondeau: M. le Président, la politique a été adoptée par les membres de l'Office le 30 mai. Une fois l'adoption, ça signifiait qu'il fallait reprendre en entier le dossier de Rosemère. Comme le juge Reeves avait reproché à l'Office qu'il n'avait abordé la question que sous l'angle de la langue maternelle, il fallait considérer l'ensemble des critères, donc aller voir quelles informations étaient disponibles pour constituer un dossier à propos de Rosemère. Donc, l'opération, je dirais, a commencé théoriquement la journée même du 30 mai, la date de l'adoption de la politique. Mais il a fallu aller chercher cette information. Il y a eu à l'Office, comme dans tous les organismes gouvernementaux, la période des vacances d'été qui est un peu moins active. Le dossier a été constitué davantage à l'automne. Une fois que le dossier a été prêt, il est revenu devant les membres de l'Office qui ont dû juger quelles suites ils allaient donner au dossier. Ça ne s'est pas fait dans une seule séance. On a demandé des compléments d'information pour constituer le dossier, de telle sorte que c'est simplement le 25 novembre que le secrétaire de l'Office a envoyé une lettre à la municipalité de Rosemère, lui transmettant le dossier de toutes les informations disponibles à l'Office, l'invitant à fournir d'autres renseignements, s'il y avait d'autres renseignements disponibles, invitant également la municipalité à rencontrer les membres de l'Office, si la municipalité le désirait. La lettre est partie le 25 novembre. La municipalité n'a pas répondu dans l'immédiat. Ça a été après la période des fêtes qu'on a eu finalement signe de vie. On a essayé de trouver une date. La municipalité s'est entendue avec nous pour la date du 24 avril. Donc, ça explique les délais.

J'ai effectivement déclaré en public que le dossier des organismes 113f, ce n'est pas la première priorité de l'Office. Pour nous, c'est la langue de travail qui est infiniment plus importante. Ça ne signifie pas qu'on traite le dossier à la légère. Les personnes qui s'en occupent s'en sont bien occupées, mais c'est vrai qu'on ne leur a pas imposé le dossier Rosemère comme une priorité à mettre de l'avant. Par exemple, en ce qui concerne les organismes de l'administration, la disponibilité des services en français dans les autres municipalités ou les autres organismes 113f, pour nous, cette disponibilité des services en français est beaucoup plus importante que de tirer la ligne sur le dossier Rosemère.

Mme Blackburn: Alors, si je comprends bien, Rosemère vous a répondu par la bouche de ses canons. Est-ce qu'on peut savoir combien ça

coûte, un référendum comme ça à Rosemère? Il s'agit des deniers publics. Aux alentours de 30 000 \$ ou 40 000 \$?

M. Ryan: J'aime mieux ne pas risquer de chiffre. Ça peut aller de 10 000 \$ à 30 000 \$, je penserais.

Mme Blackburn: Bien.

M. Ryan: Ça dépend du...

Mme Blackburn: Alors, voilà une municipalité qui n'a pas été trop affectée par les politiques du ministre des Affaires municipales. Il y a encore moyen de faire des dépenses qui ne semblent pas complètement...

M. Ryan: Ça prouve que vous aviez tort de voter contre la loi 145.

Mme Blackburn: Sûrement que le maire de Rosemère doit partager cet avis à l'effet que nous ayons tort.

M. Ryan: Regardez, ça, c'est extrinsèque, évidemment, au débat. Je voudrais ajouter une chose à propos de 113f, si vous me permettez un complément de réponse à ce qui a été dit et qu'on n'a pas souligné dans l'échange jusqu'à maintenant. Il y a trois choses dans 113f. Il y a d'abord le critère pour l'octroi du statut d'exception et, deuxièmement, la condition à laquelle un organisme doit se soumettre pour que ce statut d'exception soit valable: il faut qu'il soumette un plan de services en français à l'intention de la population majoritaire du Québec.

On avait déjà déploré à des échanges antérieurs, la députée de Chicoutimi s'en souviendra, l'absence de réalisation de ces plans de services dans un grand nombre d'organismes. Je voudrais peut-être que M. Rondeau fasse le point sur la situation maintenant. Il y a eu une amélioration considérable de ce point de vue, qui va d'ailleurs dans la ligne de l'évolution générale que j'ai résumée hier. Je pense que c'est important qu'on nous dise où on en est sous l'angle de ces plans de services.

Mme Blackburn: M. le Président, si vous permettez, c'est que le temps file. On est seulement au premier élément. A la page 14 de l'allocation du ministre hier, il était indiqué qu'il y a 91 % des organismes qui ont soumis un plan de services dans la langue officielle, qui a été approuvé par l'Office de la langue française. Je l'ai vu passer. Ce que je souhaiterais, c'est la liste des organismes qui ne s'y sont pas encore soumis. Je pense que ça nous permettrait de mieux voir où sont les résistances et peut-être aussi de les comprendre. Si c'est entièrement, à 99 %, qu'ils reçoivent une clientèle anglophone,

moi, je pense qu'on peut comprendre que leur volonté de se conformer au plan n'est pas évidente. Alors, c'est une **demande**...

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

Mme Blackburn: ...de déposer la liste des organismes qui ne se sont pas soumis et...

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: Mme la députée poursuivait, je m'excuse. J'ai semblé l'interrompre, mais ce n'était pas mon intention.

Mme Blackburn: Une question. En laissant la situation telle qu'elle est et, contrairement à ce que le ministre a voulu insinuer, même si je n'ai pas utilisé expressément les mots qu'il a utilisés de donner l'ordre à l'Office, il a dit textuellement - bien, là, textuellement - approximativement en Chambre qu'il avait suggéré à l'Office de faire preuve de souplesse, de générosité et de prudence et que, généralement, l'Office était très respectueux du ministre. En clair, c'était: Tenez-vous tranquilles. Je pense bien que tout le monde a compris ce que j'ai compris.

Au-delà de ça, en attendant, comme il y a 15 municipalités qui sont dans la même situation, est-ce qu'on va attendre qu'il y ait 15 référendums? Comment traitera-t-on les demandes qui vont venir des autres municipalités qui, même si elles n'ont pas 50 % de population anglophone, vont souhaiter aussi obtenir ce statut d'exception? À ça, on n'a pas eu de réponse.

M. Ryan: Pour l'obtention du statut d'exception, j'ai dit ce qui devait être dit tantôt. Je l'ai dit clairement. Je pense que ce n'est pas nécessaire de le répéter. En ce qui touche le retrait du statut, bien, les mêmes observations que j'ai faites hier s'appliqueraient à d'autres cas éventuels tant que nous n'aurons pas clarifié la situation.

Services en anglais à Montréal

Mme Blackburn: Je voudrais brièvement aborder le cas de la ville de Montréal. Comme le rappelait tout à l'heure le député de Westmount, le maire de Montréal a donné l'impression qu'il se rangeait du côté de M. Scowen quant à l'affichage bilingue dans la ville de Montréal et au fait d'offrir des services et de répondre en anglais à Montréal parce que, nécessairement à Montréal, selon le maire Doré, si ça parle anglais dans les restaurants, dans les hôtels, c'est généralement parce que ce sont des gens qui viennent de l'extérieur et non pas des Anglo-Québécois. Donc, on a la responsabilité de leur répondre dans leur langue et ça devrait aider le tourisme, ça.

Le ministre en parlait tout à l'heure. II

nous comparait à la Suède, à la Finlande. On a examiné un certain nombre de pays parce que, comme le rappelait tout à l'heure le député de Westmount, on travaille un peu sur ces questions-là. On a examiné les législations linguistiques dans ces pays, mais ça n'a aucune, aucune, aucune comparaison avec ce qui se passe au Québec et le ministre le sait. Le suédois est parlé en Suède et un peu en Finlande par les suédophones là-bas. Le finnois est parlé en Finlande. Alors, ce n'est pas tout à fait la même situation que la nôtre; d'abord, le français est une langue internationale. Ce n'est pas une langue **vernaculaire**, comme je le rappelais hier. Ce n'est pas un petit groupuscule qui, par attachement, est en train d'entretenir une langue historique. C'est une **langue** internationale. Alors, quand on parle du français comme si on parlait du finnois, moi, je commence à avoir un peu de problèmes. Ce n'est pas parce que ce n'est pas sympathique, le finnois, mais ce n'est pas une langue internationale. Je veux demander au ministre: La demande qui a été présentée par le maire de Montréal, comment est-elle reçue par le ministre et qu'a-t-il l'intention de répondre? (10 h 50)

M. Ryan: La demande du maire de Montréal, si j'ai bien compris, porte sur la loi 178.

Mme Blackburn: Oui, les services.

M. Ryan: Alors, ça va dans le dossier de la loi 178 à propos duquel j'ai dit que nous inscrivions tous les avis qui nous sont donnés, que nous les étudierons tous avec l'attention nécessaire. L'avis du maire de Montréal est très important à mes yeux. C'est le maire de la métropole du Québec. C'est un homme dont les sympathies pour le parti dont est membre la députée de Chicoutimi...

Mme Blackburn: Oui, c'est juste.

M. Ryan: ...ont existé naguère. Je ne fais pas d'examen maintenant parce que j'ai des rapports avec lui comme élu municipal et ministre des Affaires municipales, mais je dois dire qu'il est très attentif à ces questions-là. II se heurte le nez sur la réalité, jour après jour, et il le dit. Maintenant, je pense qu'il n'est pas allé loin dans les solutions. II a dit: J'ai un problème de ce côté-là.

Mme Blackburn: Oui, un problème, mais particulièrement dans sa balance touristique.

M. Ryan: Oui.

Mme Blackburn: Le tourisme a chuté à Montréal. Mais, selon le ministre - il a des avis sur passablement de choses - est-ce qu'il estime qu'il y a un rapport entre l'affichage unilingue français à Montréal et la diminution des tou-

ristes?

M. Ryan: Demandez ça à... Vous me demandez mon avis là-dessus?

Mme Blackburn: Au ministre responsable à la fois des Affaires municipales et de la Charte et qui a déménagé à Montréal à l'âge de trois ou quatre ans, quelque chose comme ça.

M. Ryan: Moi, je suis résident de Montréal maintenant, oui. J'étais d'Outremont.

Mme Blackburn: Vous n'êtes pas né quelque part à Dolbeau?

M. Ryan: Oui, oui.

Mme Blackburn: Ha, ha, ha!

M. Ryan: Je vais vous dire franchement que je passe plus de temps à Québec, depuis quelques années, qu'à Montréal. Je fréquentais beaucoup plus le bas de la ville, à Montréal, autrefois; aujourd'hui, j'y vais beaucoup moins souvent. Je n'ai pas la même expérience quotidienne sur laquelle m'appuyer pour vous parler de ces choses. Mais on reçoit des témoignages nombreux. L'association des hôtels de Montréal m'a écrit à plusieurs reprises pour me dire qu'elle voulait des assouplissements à la loi 101. Le directeur de cette association est un homme qui a été longtemps directeur du Château Frontenac, à Québec. Il a été directeur du Château de l'aéroport, à Mirabel. Je le connais très bien. Je pense que les représentations qu'il nous fait ne peuvent pas nous laisser indifférents. Ce sont les gens qui sont dans l'industrie, ça. Tout ça rentre dans le dossier que nous allons examiner et au sujet duquel, évidemment, à ce stade-ci, aucune espèce de conclusion ne saurait être tirée.

Le témoignage du maire de Montréal, en conséquence, vient s'ajouter. J'ai cru comprendre que, dans les explications qu'il aurait fournies, le maire de Montréal se serait déclaré favorable à certains assouplissements, non pas à un renversement complet des clauses en matière d'affichage. Mais, on verra. Là, il est trop tôt, encore une fois. Je pense que le débat s'engage tranquillement. Tout ce qu'on peut faire pour l'alimenter et pour le susciter, je pense que c'est notre devoir de le faire des deux côtés de la Chambre. Mais j'accueille ça, moi, dans un esprit d'écoute.

Mme Blackburn: M. le ministre est depuis longtemps l'objet de pressions pour faire de Montréal une ville où l'affichage bilingue serait permis. On parlait tout à l'heure de M. Scowen qui s'est radicalisé entre le rapport de 1986 et son livre de 1992...

M. Holden: Assagi, oui.

Mme Blackburn: ...et qui, ni plus ni moins, exige le bilinguisme tant pour l'affichage que pour le travail. Des pressions dans cette direction-là, il va y en avoir de plus en plus. Est-ce que le ministre estime que Montréal a intérêt, tant au plan culturel qu'économique, à conserver son statut de ville française en Amérique du Nord?

M. Ryan: Son statut de ville française, je pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus. Mais qu'est-ce que ça veut dire exactement? Est-ce qu'on veut conserver l'Université McGill à Montréal? Je pense que la réponse est oui. Ça, ce n'est pas français. Je regrette. Il y a beaucoup de français à McGill, mais c'est une institution anglophone. Tout de suite, vous pouvez bien proclamer - encore une fois, votre réponse de catéchisme va être parfaite - Français! Après ça, je vous dis: Tu t'en vas sur la rue Sherbrooke, McGill: anglais. Le veux-tu ou ne le veux-tu pas? Vous dites que vous le voulez. Si vous le voulez, ce n'est pas en français à 100 %. C'est impossible.

Mme Blackburn: M. le Président, ce n'est pas ce que j'ai dit au ministre.

M. Ryan: Qu'est-ce que vous me...

Mme Blackburn: Ce n'est jamais ce qui a été convenu avec la loi 101.

M. Ryan: Oui, mais, justement...

Mme Blackburn: Montréal est devenue et a toujours été reconnue comme devant être...

M. Ryan: Mais, en quoi...

Mme Blackburn: ...le phare de la francophonie en Amérique du Nord, et vous le savez pertinemment.

M. Ryan: Mais regardez...

Mme Blackburn: Si Montréal se bilingue, c'est le Québec qui va glisser, et ça n'a rien à voir avec la reconnaissance de l'existence d'un réseau d'éducation en anglais que nous avons toujours eu et que je respecte.

M. Ryan: Mais regardez...

Mme Blackburn: Et je pense à l'Université McGill à laquelle vous faites référence. J'ai le plus grand respect pour la qualité d'enseignement et de recherche de cette université-là, mais ça ne veut pas dire que, parce qu'on a l'Université McGill à Montréal, il faudrait en faire une ville bilingue.

M. Ryan: Mais, M. le Président...

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: M. le Président, j'ai été interrompu, là. J'étais en train de compléter mon intervention, puis la députée m'a interrompu, et je ne lui en veux pas pour ça. Mais je vais compléter.

Mme Blackburn: Pardon.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan: Je vais compléter mon explication. Je parlais de Montréal. Mon approche générale, c'est que le chapeau, je mets ça à la fin de l'opération et non pas au début. J'ai l'impression que, dans les questions que la députée de Chicoutimi m'adresse souvent, elle voudrait mettre le chapeau et, ensuite, tu vas regarder le reste. C'est deux approches pédagogiques différentes. Moi, j'aime mieux l'approche inductive qui consiste à aller de connaissance de plus en plus poussée de la réalité aux conclusions.

Je donne un exemple au point de vue statut bilingue ou unilingue. Montréal, c'est unilingue, d'après la Charte. Westmount, c'est statut d'exception. Westmount, si je comprends bien, ça commence à Atwater. C'est Atwater qui est la ligne de démarcation. Tu t'en vas d'un côté et tu peux avoir les noms de rues dans les deux langues. Si vous êtes du côté d'Atwater, ça peut être Sherbrooke Street West, rue Sherbrooke ouest. Si vous allez de l'autre côté, du côté du Forum, il faut que ce soit uniquement en français. Je pense que ce n'est pas intelligent.

M. Holden: Si le ministre me permet une interruption, c'est pire que ça, M. le Président, c'est qu'à partir d'Atwater la rue René-Lévesque s'appelle Dorchester.

M. Ryan: C'est pour ça qu'on doit examiner la réalité avec un esprit un petit peu ouvert. On a tous, comme objectif, de maintenir le caractère français de Montréal. En même temps, on veut qu'il y ait des conditions de «convivance» raisonnables sur l'île de Montréal où il y a une communauté anglophone très importante, dont le Parti québécois lui-même nous dit depuis un certain temps qu'il veut qu'elle reste.

Alors, il faut bien créer des conditions qui vont rendre la vie un petit peu agréable. Quand on veut que ça reste, on dit: On va essayer d'être agréable, de ne pas être seulement désagréable. Je pense qu'on peut affirmer le caractère français de la vie collective à Montréal tout en ayant une juste considération pour les manifestations légitimes de la communauté culturelle de langue anglaise, qui est importante. C'est pour ça qu'à la question que me pose la députée, je répons avec une nuance: sur le fond, il n'y a pas de problème, mais, sur les modalités, je demande qu'on ait l'esprit ouvert, qu'on regarde ça un petit peu et qu'on soit prêt

à des ajustements de bon aloi.

C'est dans ce sens-là que le maire de Montréal a fait son intervention l'autre jour. Ce n'est pas un démissionnaire; ce n'est pas un traître; ce n'est pas un faiblard non plus, je pense. Mais il y a des réalités auxquelles il fait face tous les jours, que ne connaît point le maire de Chicoutimi.

Le Président (M. Khelfa): M. le député de Westmount, s'il vous plaît.

M. Holden: Juste une remarque, M. le Président. Je crois que ce que le maire de Montréal a dit, c'est que Montréal est une ville cosmopolite et ne doit pas être traitée exactement comme une ville québécoise à 90 % francophone. En visitant Montréal, ce n'est pas nécessairement, comme Mme la députée de Chicoutimi l'a dit, le phare de la francophonie en Amérique du Nord.

Mme Blackburn: Pour l'Amérique.

M. Holden: Non. C'est qu'on visite une ville internationale, une ville cosmopolite, une ville comme New York, comme San Francisco, comme Paris, et pas nécessairement à cause du visage linguistique. C'est ça que le maire a dit.

Mme Blackburn: New York et Paris sont unilingues.

Le Président (M. Khelfa): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Avez-vous terminé, M. le député?

M. Holden: Oui. Merci, M. le Président.
(11 heures)

Le Président (M. Khelfa): Merci. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Alors, en ce qui a trait aux établissements hôteliers, je suis descendue à l'hôtel Hilton Dorval et je remarquais que, dans la chambre d'hôtel, il y avait des informations disponibles aux visiteurs et qui étaient dans trois langues: anglais, français et japonais. Je n'ai rien trouvé d'anormal là-dedans. J'imagine que ça ne les empêche pas... J'imagine que, s'ils offrent le service comme ça dans les chambres, ils sont en mesure aussi de répondre aux clients dans les trois langues. Il n'y a rien d'anormal et je ne vois pas de quoi se plaignent actuellement les hôteliers. J'ai beaucoup de difficultés à établir ce rapport qu'on veut établir entre la diminution du tourisme à Montréal et l'utilisation du français dans les hôtels. C'est davantage lié aux taxes qui frappent l'hôtellerie, aux taxes qui ont frappé la municipalité et, par voie de conséquence, les établissements hôteliers, aux taxes sur les repas, aux taxes sur les chambres, aux taxes de toutes sortes, beaucoup plus que... Alors, n'essayons pas de faire porter tout le poids de la crise écono-

mique actuelle, à Montréal en particulier, exclusivement sur le dossier de la langue. Alors, ne charriens pas, là. Je trouve que c'est un peu fort.

M. Ryan: À qui répondez-vous en disant ça?

Le Président (M. Khelifa): M. le ministre.

M. Ryan: À qui répond la députée de Chicoutimi en disant ça? Sûrement pas à moi parce que je n'ai pas dit ça.

Mme Blackburn: À la question que je lui ai posée, il n'a pas non plus nié. Je lui ai demandé s'il voyait un rapport entre la diminution du tourisme à Montréal et le fait que ce soit une ville qui affiche unilingue français. Il n'a pas dit que ça n'avait pas de rapport ou que, si ça en avait, ça en avait peu. Et comme il connaît... Vous avez, en plus, parlé de la situation des hôteliers qui faisaient valoir que ça avait peut-être des effets et qu'il fallait examiner ça.

M. Ryan: Oui.

Mme Blackburn: Sérieusement, est-ce que le ministre est en train de nous dire qu'il y a vraiment une corrélation étroite entre le déclin économique de Montréal et l'utilisation du français?

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: Moi, je dis qu'on me fait des présentations que j'accueille avec un esprit d'écoute. On portera un jugement en temps utile, mais, pour le moment, on est à l'écoute, puis on ne rejette pas les arguments tout de suite en partant parce qu'il n'y a pas de débat, à ce moment-là.

Rapport Chambers

Mme Blackburn: Bien. Le rapport du groupe de travail de Mme Chambers qui a été formé sur recommandation du ministre de l'Éducation. Je devrais interroger le ministre de l'Éducation, parce que c'est lui qui s'est étiré le cou le plus long ou qui s'est le plus étiré le cou, devrions-nous dire.

Une voix: Il faisait un peu le coq.

Mme Blackburn: Oui. Il faisait le coq, effectivement. Le groupe de travail, dans la plupart de ses recommandations... J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de Mme Chambers, qui est un bon rapport, qui est bien fait et, je pense, qui illustre assez bien à la fois les sentiments qui prévalent actuellement dans la communauté anglophone et ses inquiétudes. Je serais très mal

placée pour dire qu'elle traduit mal la réalité, d'autant qu'elle la connaît de l'intérieur et, sans doute, mieux que moi. Alors, là-dessus, je pense que le chef de l'Opposition l'a dit, je l'ai lu et je me suis dit qu'un tel rapport - et je vois M. Rondeau qui a été longtemps en éducation - serait bienvenu si on faisait la même analyse pour tout le réseau scolaire, francophone et anglophone. Parce qu'il y a une similitude entre les difficultés qu'éprouvent les petites écoles anglophones sur le territoire du Québec; de la même manière, les difficultés sont grandes quant aux petites écoles françaises sur le territoire du Québec. Je lisais le compte rendu de la situation de l'école de Murdochville, avec 15 élèves, 3 professeurs, puis un directeur à mi-temps, quelque chose comme ça. Ça, le ministre le sait, nos petites écoles françaises, on va carrément mettre la clé dessus. On n'a pas réussi à entretenir des petites écoles à 15 personnes avec 3 professeurs. Ça n'existe pas, je pense, dans le réseau français. Je dis que c'est un bon rapport. Cependant, l'accent a été mis exclusivement, y compris par la communauté anglophone - c'est certainement de bonne guerre - sur le premier élément.

Je dois dire qu'en ce qui concerne l'établissement d'un réseau scolaire linguistique on fait l'unanimité là-dessus. On sait que c'est en contestation. Le ministre le sait. Il y en a qui voudraient conserver, tant du côté du réseau catholique que protestant, leur statut, mais je pense qu'au fil des ans la situation devrait évoluer et on va avoir un réseau scolaire linguistique, ce qui va considérablement aider les petites écoles anglophones sur le territoire du Québec. Et là, je le rappelle, ce n'est pas parce qu'on irait chercher 10 % de plus de clientèle scolaire dans le réseau scolaire anglophone que ça va corriger la situation dans les petites écoles sur le territoire du Québec, et ce, pour une raison extrêmement simple qui n'a jamais été dite: les immigrants ne s'installent pas en région. Alors, ça ne viendra pas corriger la situation de la Saguenay Valley, puis ça ne viendra pas corriger la situation de la commission scolaire de Baie-des-Chaleurs où il y a un déclin des populations de façon générale et des anglophones de façon particulière. Alors, prétendre relever le réseau anglophone en allant chercher 10 % des immigrants...

J'ai essayé de faire un calcul. D'abord, 10 % des immigrants; il y a plus de 10 % des immigrants qui parlent anglais de ceux qui viennent s'installer au Québec, première chose. Deuxième question, puis j'aimerais que le ministre me réponde parce que j'ai essayé d'avoir un peu la réponse du côté des personnes que j'ai rencontrées: Est-ce que cette hypothèse est, pour le ministre, envisageable, celle que présentent Mme Chambers et son comité dans le rapport du groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, à savoir qu'on autoriserait les immigrants de langue anglaise à envoyer leurs enfants dans les écoles

anglaises? Quand j'ai gratté un petit peu plus loin, je leur ai demandé: Les Jamaïcains, est-ce que c'est considéré comme des anglophones? On m'a dit: Ah! bien là... Le Kenya? Le Pakistan, ce n'était pas certain. Alors, finalement, on se retrouvait avec je ne dirais pas les «WASP», mais presque. Alors, moi, je voudrais savoir du ministre: Comment reçoit-il une telle demande et **pense-t-il** que c'est envisageable d'avoir deux statuts d'immigration au Québec?

Le Président (M. Doyon): M. le ministre.

M. Ryan: Regardez, le chapitre VIII de la Charte relève de la compétence du ministre de l'Éducation. La question qui m'est adressée porte directement sur une matière dont on doit traiter sous l'empire du chapitre VIII. Puis, en toute courtoisie, je devrai d'abord donner mon avis au ministre de l'Éducation, à mes collègues du gouvernement avant de le faire connaître publiquement. C'est pourquoi je dois m'interdire de répondre à votre question qui m'intéresse au plus haut point...

Mme Blackburn: Mais, le ministre...

M. Ryan: ...sur laquelle j'ai exprimé des opinions à maintes reprises depuis 20 ans, qu'on peut facilement retracer dans mes écrits antérieurs, dans mes déclarations antérieures en les citant correctement.

Mme Blackburn: Oui, parlant de citations...

M. Ryan: Mais ça ne voudrait pas dire que je n'aurais point changé ou modifié certaines opinions à la lumière de l'expérience. C'est fort possible. Je dois réserver, encore une fois le plus sérieusement possible, pour mon collègue, le ministre de l'Éducation, et mes collègues du cabinet et de la **députation**, les premières expressions d'opinion que je formulerai là-dessus. Avant de les formuler, j'attends que le ministre de l'Éducation nous fasse ses propres suggestions aussi. On en a discuté privément ensemble, mais jusqu'à maintenant ce sont des rencontres dont je n'ai pas à rendre compte ici.

Le Président (M. Doyon): Oui, M. le député de Westmount.

M. Holden: Sur le même sujet, il y a déjà des catégories d'immigrants, les immigrants investisseurs, qui sont traitées un peu différemment des autres. Ça ne créerait pas nécessairement deux classes d'immigrants, si on suivait la suggestion de Mme Chambers.

M. Ryan: Là-dessus, je ne comprends pas la question du député de Westmount. Vous dites qu'ils seraient traités différemment des autres, au plan de l'éducation?

M. Holden: Oui. La députée de Chicoutimi suggère que ça crée différentes sortes d'immigrants. Et on a déjà des...

M. Ryan: Non, on ne l'a pas. Ce qu'on a actuellement, c'est ce qu'on appelle le séjour temporaire. Les personnes qui viennent travailler au Québec en séjour temporaire peuvent être autorisées à envoyer leurs enfants à l'école anglaise pour une période ne devant pas dépasser six ans. Au bout de six ans, ils tombent sous la loi générale, s'ils sont encore ici. Maintenant, il y a un petit point qui est délicat, c'est que, si vos enfants ont reçu la majorité de leur enseignement dans la langue officielle minoritaire, en vertu de la Charte des droits, là, les parents peuvent réclamer qu'ils continuent en langue anglaise. Là, il y a une difficulté qu'a évoquée à quelques reprises le ministre de l'Éducation et dont nous sommes tous conscients, mais dont la portée, comme vous dites, est assez limitée au point de vue pratique. Mais il n'y a pas de statut fondamentalement différent. Ça peut être une personne qui vient de l'extérieur. Même si elle est polonaise, par exemple, mais que ses enfants ont fréquenté l'école anglaise ailleurs, elle peut les envoyer à l'école anglaise temporairement.

(11 h 10)

Le Président (M. Doyon): Merci, M. le ministre.

M. Ryan: Même française.

Le Président (M. Doyon): Mme la députée.

Mme Blackburn: Pour l'Office, ça va.

Le Président (M. Doyon): Ça va?

Mme Blackburn: C'est terminé. Je vous remercie.

M. Ryan: Je voudrais remercier, en terminant, parce que l'occasion ne s'en présentera pas d'ici la fin de nos travaux, peut-être, l'Office et, en particulier, son président-directeur général, de l'excellent travail réalisé au cours de l'année, que je me suis employé à résumer le plus substantiellement possible. J'ai été moi-même impressionné, en prenant connaissance de tout ça avec attention, de l'ampleur du travail accompli au cours de l'année. Je **voudrais** exprimer ma confiance en l'Office et en sa direction pour le travail qu'il accomplit. Il arrive que des questions d'ordre politique viennent se mêler à des questions d'ordre administratif. Dans ce temps-là, nous essayons de les aborder dans l'esprit de collaboration qui convient.

Le Président (M. Doyon): Très bien.

M. Ryan: Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Doyon): Alors, merci, M. Rondeau.

M. Messier: M. le Président...

Le Président (M. Doyon): Oui, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Messier: Juste une remarque, pas nécessairement une question.

Mme Blackburn: Une dernière question à l'Office avant que M. Rondeau ne quitte. L'office de la langue a versé quelque 400 000 \$ en subventions pour 27 projets dans le cadre du programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises. Combien prévoit-il verser en 1992-1993 dans ce programme?

M. Ryan: La même chose. La même chose. Le même montant a été...

Mme Blackburn: Pas d'indexation?

M. Ryan: Nous avons prévu le même montant pour l'année 1992-1993.

Mme Blackburn: Est-ce qu'il est pris à même le fonds de l'Office?

M. Ryan: Non. À même le fonds spécial de promotion de la langue française, le fonds de 1 000 000 \$.

Mme Blackburn: C'est beau.

Le Président (M. Doyon): M. le député de Saint-Hyacinthe.

Utilisation du Fonds des moyens de communication

M. Messier: Plus une remarque générale qu'une question au président. Hier, on faisait l'étude des crédits au niveau du ministère des Communications. Au niveau de l'étude des crédits, on parlait du Fonds des moyens de communication, avec un taux de financement de 86,4%; donc, le gouvernement doit injecter de l'argent pour combler le vide. Je regardais dans la liste des contrats de 25 000 \$ et moins qui ont été donnés, à la page... Possiblement, c'est 16, je ne le sais pas. C'est un contrat de traduction:

Mme Blackburn: Bonne question!

M. Messier: Mme Diane Blondeau, 1000 \$, et on retrouve un peu plus loin aussi d'autres contrats de traduction. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de fonctionner directement avec le Fonds, au lieu de donner des contrats privés, et, donc, de rentabiliser à 100 % le Fonds en

question - même s'il est en force depuis deux ans, indirectement, le Fonds appartient au gouvernement - au lieu d'y aller à 86 % et, donc, de payer le déficit à partir du fonds consolidé? Je le vois aussi au niveau de la Commission de la toponymie et à d'autres endroits. C'est peut-être une remarque que je vais faire à l'ensemble des commissions parlementaires, d'utiliser davantage le Fonds des moyens de communication, de le rentabiliser à 100 %.

M. Rondeau: M. le Président, effectivement, nous avons recours au ministère des Communications. Maintenant, il arrive assez souvent que, dans le cas de délais très courts, le ministère ne soit pas en mesure de nous fournir la traduction dans les délais requis, ce qui nous oblige à aller à des firmes externes. On a, par ailleurs, de très nombreux projets avec le ministère des Communications dans des dossiers de pointe. Donc, pour nous, ça ne pose aucun problème, le travail en collaboration avec le ministère des Communications.

M. Messier: Parfait. Même chose pour le service de la traduction, les moyens de communication, l'audiovisuel et tout ça?

M. Rondeau: Tout à fait.

M. Messier: Merci. Le message est passé.

Le Président (M. Doyon): Merci, M. le député. Merci, M. Rondeau. Mme la députée.

Mme Blackburn: Oui. Le ministre, tout à l'heure, s'est fait plutôt discret quant à son opinion sur la demande de Mme Chambers touchant l'accès des immigrants anglophones aux écoles anglaises. Il nous a référés à ses déclarations antérieures. Le ministre a l'importante responsabilité de veiller non seulement à l'application de la loi, mais d'en assurer la protection et l'épanouissement. S'il n'y a pas quelqu'un quelque part qui a cette responsabilité au regard des différents ministères, il y a comme quelque chose qui ne va pas. C'est pourquoi, je pense, on peut poser des questions ici et le ministre a au moins le devoir de les acheminer à ses collègues.

Fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones

Je pense à une question qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de déclarations de la part du gouvernement: la fermeture du Secrétariat permanent des peuples francophones. C'est dû à la règle de financement: des subventions étaient accordées par le gouvernement du Québec pour permettre à cet organisme de donner des services et de servir de lieu d'échanges et de concertation des peuples francophones.

On a coupé les subventions. Ce n'était pourtant pas faramineux. C'est 330 000 \$. Ce n'était pas quelque chose d'absolument exceptionnel. J'ai été absolument surprise, étonnée et déçue, d'autant que le ministre qui a la responsabilité... Je sais qu'il n'est pas responsable, au plan international, de la langue française. C'est Rivard. C'est quel comté? Je ne m'en rappelle plus, mais c'est le ministre Rivard. Cela dit, il me semble que le ministre aurait dû prendre fait et cause en faveur du Secrétariat. Est-ce qu'il n'aurait pas pu emprunter au fonds de promotion pour soutenir cet organisme, d'autant plus que ce fonds a périmé quelque 500 000 \$ l'an passé? Manque d'intérêt?

M. Ryan: Non. Pour la question qu'on se pose, la décision ne relevait pas de moi, évidemment. Ça a été pris, cette décision-là... Est-ce que c'est au Secrétariat aux affaires intergouvernementales ou au ministère des Affaires internationales?

Mme Blackburn: Ça relève de M. Rivard ou...

M. Ryan: M. Dumas. Alors, c'est le ministère des Affaires internationales.

Mme Blackburn: C'est international.

M. Ryan: Pardon?

Mme Blackburn: Non?

M. Ryan: Ça relève de M. Rémillard, du Secrétariat aux affaires **intergouvernementales** canadiennes. Ça, c'est un secrétariat, si j'ai bien compris M. Dumas - peut-être que vous pourriez venir vous asseoir ici une minute. M. Dumas - qui devait assurer la liaison avec les peuples francophones dans le monde entier. Alors, le Secrétariat aux affaires **intergouvernementales** a probablement considéré que ça dépassait son mandat, en quoi il avait fort possiblement raison.

Là, il y a des milieux qui s'interrogent sur... On a bien d'autres moyens d'assurer les relations avec les autres peuples de la francophonie. Au ministère des Affaires internationales, il y a tout le secteur que dirige M. Rivard dont le mandat est précisément d'assurer cette fonction. J'ai l'impression qu'on a porté un jugement d'efficacité sur cet organisme en particulier et qu'on a conclu qu'il n'était pas indispensable pour des relations dynamiques entre le Québec et les peuples francophones.

Maintenant, je sais que des organismes privés voudraient ressusciter ce Secrétariat et qu'une demande d'aide doit nous parvenir, dans un avenir plutôt rapproché, en provenance de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à cette fin. On l'examinera

avec intérêt. Peut-être que cette Fédération pourrait jouer un rôle de ce côté. Je ne le sais pas encore, mais on étudiera la suggestion qu'elle aura à nous faire.

Mme Blackburn: Pendant que M. Dumas est à vos côtés, on pourrait... C'est M. Dumas qui est responsable du...

M. Ryan: Du Secrétariat.

Mme Blackburn: ...Secrétariat. Et je pense que c'est l'élément 7, si je ne m'abuse. Oui? Vous vous rappellerez qu'au moment où le ministre avait décidé de créer un tel Secrétariat et d'amputer d'autant les budgets des organismes pour constituer une enveloppe budgétaire pour le Secrétariat, j'étais plus ou moins favorable. Je reste sceptique quant à son utilité. Si ça nous donne les résultats qu'on connaît, c'est-à-dire que le ministre dirige d'autorité les organismes de la langue, j'ai un peu de problèmes.

Coordination des organismes de la Charte

Mais il y a quelque chose qui a attiré mon attention, puis sur lequel je voudrais vous entendre. C'est à la page 8 de l'annexe C. «Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte [...]. Défense des crédits 1992-1993. Variation du budget 1992-1993 versus 1991-1992» et, là, vous avez un tableau général des budgets des différents organismes. (11 h 20)

J'ai comparé les budgets des organismes, d'abord pour constater qu'il n'y avait pas d'augmentation, même une diminution parce que ça ne vient pas compenser les coûts reliés à l'indice d'augmentation du coût de la vie. J'ai constaté que, dans la Coordination des organismes de la Charte, la partie de l'enveloppe consacrée aux traitements était considérablement et proportionnellement beaucoup plus élevée que dans les autres organismes. Bon! Je me suis amusée à faire le petit exercice. Il y a, à cet organisme, 10 employés, y compris les équivalents temps complet. À la Commission de toponymie, il y en a 31. Au Conseil de la langue française, il y en a 34. À la commission de protection de la langue, il y en a 41 et, à l'**Office**, il y en a **311**, et ça comprend les équivalents temps complet.

Sur le détail, vous voyez la partie du budget qui est consacrée à la masse salariale, y compris la contribution de l'employeur. Pour les cadres et assimilés, autres personnels, occasionnels, ça donne 626 000 \$ pour 10 employés, y compris évidemment les équivalents temps complet. Je pense qu'il y a 3 équivalents temps complet. Oui, c'est ça. Ça m'a étonnée. J'ai fait un petit calcul et, si vous prenez le personnel de soutien, que vous le soustrayez et que vous ne gardez que les professionnels, les cadres et les administrateurs, ça vous donne une moyenne de

salaires professionnels, cadres, administrateurs et assimilés, pour l'Office de la langue, de 42 000 \$; pour la commission de protection de la langue, 43 000 \$; 49 000 \$ au Conseil; 43 000 \$ à la Commission de toponymie et 62 000 \$, en moyenne, pour la Coordination des organismes de la Charte. Est-ce qu'on pourrait nous présenter le détail des salaires des membres de cet organisme pour comprendre un peu. Il y a certainement des explications, à savoir pourquoi une partie aussi importante de la masse budgétaire s'en va à la masse salariale dans cet organisme.

Le Président (M. Doyon): M. le ministre ou M. Dumas.

Mme Blackburn: C'est 50 % du budget, alors que, si vous le comparez, par exemple, à la Commission de toponymie, qui a un budget légèrement plus élevé, mais qui a 31 employés et qui consacre à sa masse salariale...

M. Ryan: On pourrait vous faire venir - je ne l'ai pas ici ce matin - une liste des membres du personnel du Secrétariat. Vous aurez ça, mais je pense que M. Dumas pourrait peut-être fournir certaines indications tout de suite sur la composition du personnel.

Le Président (M. Doyon): M. Dumas.

M. Dumas (Guy): Le personnel du Secrétariat comprend 10 postes, dont quatre postes de professionnels et un poste hors cadres qui n'est pas comblé actuellement; il comprend aussi des postes de techniciennes et de personnel de soutien. La moyenne à laquelle vous faites référence, je crois, c'est la moyenne de salaire pour les professionnels. Il y a quatre professionnels au Secrétariat, dont trois postes réguliers qui sont comblés actuellement et un poste de professionnel occasionnel. Je crois que, si vous faites la moyenne de salaire sur un petit nombre de sujets, vous allez arriver à des moyennes peut-être plus élevées que sur un grand nombre de personnes, étant donné que, dans le cas du Secrétariat, les professionnels qui sont là sont payés selon les termes de la convention collective des professionnels du gouvernement et qu'ils sont au maximum de leur classe. Certains ont droit à une prime de complexité supérieure ou à l'équivalent.

Mme Blackburn: Ça donne un revenu à peu près de...

M. Dumas: Bien, c'est vous qui dites que vous avez une moyenne de 62 000 \$. Moi, je n'ai pas fait la moyenne.

Mme Blackburn: Non. La moyenne de 62 000 \$, je vous arrête tout de suite, c'est sur les 10. Vous avez quelque 600 000 \$ et quelques

de masse salariale, 626 900 \$. L'an passé, c'était 648 600 \$ pour 10 employés. Ça donne 64 000 \$ de moyenne. Ça m'apparaît un peu élevé. Quand vous soustrayez les techniciens et le secrétariat, les employés de bureau, vous en aviez 4, alors là, vous dites et vous les fixez à peu près à 40 000 \$ - et c'est assez généreux - avec la part de l'employeur, ça nous donne 160 000 \$. Vous avez 160 000 \$, soustrayez ça de vos 648 000 \$ et il vous reste près de 500 000 \$ pour 6 personnes. C'est quelque chose! Il y a certainement une explication. Moi, je ne veux pas porter d'accusation. Cependant, je constate que l'écart entre les salaires de cette proportion d'employés, chez vous, et ceux des autres organismes de l'Office m'apparaît élevé. Et une moyenne de 100 000 \$ pour 6 personnes... Pas 100 000 \$. 500 000 \$ divisé par 6, ça donne un peu moins de 100 000 \$. Mais ça m'apparaît quand même élevé.

M. Ryan: Le sommet de...

Mme Blackburn: Il faudrait savoir... Est-ce qu'on peut nous communiquer la liste des membres du personnel avec leur salaire?

M. Ryan: Avant qu'on répande des impressions qui risqueraient d'être fausses...

Mme Blackburn: Bien, c'est ce que je demande, juste des informations.

M. Ryan: ...il va falloir qu'on s'entende comme il faut. Peut-être que M. Dumas peut aller chercher certains renseignements dès ce matin. On va essayer de nettoyer ça avant la fin de la séance.

Mme Blackburn: D'accord. Ça va. Parce qu'il y a certainement une explication, j'imagine. Parce que, là, ça commence à faire des revenus élevés pour 10 personnes.

M. Ryan: Une chose dont on m'informe tout de suite, c'est que, pour l'année 1991-1992, on a périmé près de 200 000 \$ à ce titre-là.

Mme Blackburn: Dans la masse salariale.

M. Ryan: Oui.

Mme Blackburn: Oui, parce qu'on vient de nous dire qu'il y avait quelqu'un qui était prêté ou que le poste était vacant. Évidemment que ça ne se dépense pas vite quand les postes sont vacants. Moi, je veux juste avoir des informations pour...

M. Ryan: Mais, là, il y a une provision qui est faite pour l'équivalent d'un poste de plus pour la prochaine année. Ce n'est pas exagéré. Il ne sera peut-être pas comblé non plus, mais je

pense qu'il faut prendre des chiffres réels. Pour le dernier exercice, si vous voulez en parler, on va soustraire tout de suite ce montant de 200 000 \$ qui va nous ramener exactement dans les proportions que définissent les conventions collectives.

Mme Blackburn: Il faudrait qu'on me donne des explications parce que 200 000 \$ pour un poste qui est vacant, ça m'apparaît beaucoup. Il y a quelqu'un qui serait intéressé au poste si jamais... Ha, ha, ha!

M. Ryan: Non. C'est qu'au début de l'année on avait prévu plus de personnel. Au début de l'année 1991-1992, on avait prévu du personnel plus nombreux que ce qui a été employé. Peut-être que M. Dumas peut dire le genre de personnel qui avait été prévu.

Mme Blackburn: D'accord. Moi, je pense, M. le Président, que le ministre nous suggérerait qu'on pouvait permettre à M. Dumas d'aller chercher les informations pour nous les communiquer.

M. Ryan: Ce qu'on va vous donner, ça va être les dépenses réelles pour 1991-1992.

Mme Blackburn: Avec le salaire des cadres et assimilés.

M. Ryan: Ce qui a été payé pour 1991-1992. O.K.?

Mme Blackburn: Oui. Il n'y a pas de problème.

M. Ryan: Et avec les crédits périmés, on rendra exactement compte des montants qui sont là.

Le Président (M. Doyon): Alors, très bien.

Mme Blackburn: Très bien. Moi, ça va. Je vais attendre l'information.

Le Président (M. Doyon): Merci, M. Dumas. Une autre question, Mme la députée?

Mme Blackburn: Oui. En ce qui a trait à la Commission de la langue française...

M. Ryan: Commission de protection.

Commission de protection de la langue française

Inspections

Mme Blackburn: ...la Commission de protection de la langue française, l'an passé, touchant les inspections, j'avais demandé à Mme de Fougerolles si, effectivement, selon l'information

qu'on avait, lorsqu'un inspecteur se présentait sur les lieux pour constater ou vérifier s'il y avait infraction à la loi quant à l'affichage, il n'était pas habilité à signaler d'autres types d'infractions.

Alors, à la question, bon, madame a dit: «Effectivement, si nous avons une plainte portant sur l'affichage [...], si on a une plainte sur l'affichage d'un camion, alors l'inspecteur qui se présente va vérifier également l'affichage extérieur, tout ce qui a trait au même article, c'est-à-dire l'article 58. Mais il ne demandera pas à l'entreprise de lui montrer, par exemple, les factures, afin de vérifier si les factures, tous les produits, etc.» On ne fait pas d'exception dans ces cas-là. Et là, j'ai reposé la question: Si vous les voyez? Elle a dit: Non, on ne le fait pas, on ne le signale pas. Parce que la question, c'était clair. Alors, ça veut dire que, même s'il les voit, ces infractions, il fait comme s'il ne les voyait pas. S'il voit des factures qui ne sont pas conformes, il fait comme s'il ne les voyait pas. C'était ma question. Et elle a dit: Il ne le fait pas. Et ça faisait suite à un long échange qu'on avait eu là-dessus, sur une pratique qui avait comme effet de ne pas profiter de sa présence dans un établissement pour informer qu'il y avait d'autres violations à la loi 101. Alors, je pensais qu'il fallait reporter ça dans son contexte et rappeler les faits tels qu'ils s'étaient présentés. Je ne voudrais pas recommencer la commission parlementaire de l'an passé. Donc, la Commission de protection de la langue française, élément 2.

Le Président (M. Doyon): L'élément 2.

(11 h 30)

M. Ryan: À quel endroit êtes-vous, là?

Mme Blackburn: Les plaintes qui sont considérées comme étant irrecevables. On en avait parlé un peu l'an passé. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de faire une information un peu plus adéquate quant à ce qui constitue une véritable infraction à la loi 101?

Le Président (M. Doyon): Nous sommes à l'élément 2, M. le ministre, qui est la Commission de protection de la langue française.

M. Ryan: Oui. Juste avant de passer à ce sujet, comme il a été question de beaucoup d'autres choses avant, je voudrais préciser un point. L'an dernier, on avait eu un échange ici, puis la députée m'a cité d'une manière incorrecte au début de notre séance. On avait dit qu'on préciserait des choses un peu plus tard. À l'échange qu'on avait eu, moi, j'avais indiqué, selon le sens commun, comme je le perçois, que, si l'Office reçoit une plainte à propos d'une affiche qui n'est pas conforme à la loi, l'enquêteur va vérifier si l'affiche est conforme à la loi. Mais il n'entre pas dans son mandat de

s'ériger en inspecteur général là et d'aller fouiller dans tous les tiroirs pour voir s'il y a des choses qui ne seraient pas conformes à la loi. Il n'a pas reçu un mandat d'inquisition générale. C'est ce que je voulais indiquer clairement. Je le répète aujourd'hui et je pense que ça va de soi: On procède à partir de plaintes, mais ce n'est pas une mise en accusation générale de l'établissement qui est instituée à ce moment-là. Et on ne voulait pas que la Commission de protection de la langue française, par ses agents, se transforme en une espèce d'agence d'inquisition allant jusque dans tous les détails. Je pense que c'est important de le rappeler, cette année. Je suis content qu'on m'en fournisse l'occasion. Moi, c'est la manière dont je conçois le travail.

Maintenant, au point de vue technique, j'aimerais que la présidente de la Commission fournisse peut-être certaines précisions à cet égard. Ensuite, elle pourra aborder la question des plaintes irrecevables en même temps. Je pense que je vais lui laisser le soin de traiter de cette dernière partie de la question.

Mme Blackburn: M. le Président, vous allez me permettre de corriger une impression que, volontairement, le ministre tente toujours de laisser. Il prétend que je l'interprète mal. Bon! Les mal cités, ça, il y en a tout plein l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de problème avec ça, ça ne me dérange pas.

M. Ryan: Ça arrive souvent. Avec vous, c'est fréquent, oui.

Mme Blackburn: Cependant, prétendre qu'on lui a suggéré qu'il fallait qu'il aille fouiller dans tous les tiroirs, on n'a jamais dit ça. Ce qu'on a dit, c'est: Lorsque vous le voyez, que c'est sous vos yeux, est-ce que vous le signalez, ou si vous vous contentez d'aller exclusivement sur la plainte qui a été formulée? C'était ça, l'objet de la question. Arrêtez donc de dire n'importe quoi! Ça finit par être choquant et insultant. Parce qu'il ouvre toujours... Nous autres, on irait fouiller dans les chambres et dans les tiroirs. Ça n'a pas de bon sens! On ne peut pas dire n'importe quoi. On n'est pas des enfants d'école. Je trouve ça tannant. Ce n'est pas ça que j'ai demandé. J'ai simplement demandé... Parce que c'est l'information qui nous avait été communiquée et ça nous a été confirmé qu'ils y vont sur l'affichage. Donc, même s'ils ont connaissance d'autres infractions, ils n'ont pas à en tenir compte, même pas à informer. Alors, moi, je dis... C'était ça, la question. Je n'ai pas demandé si la Commission allait fouiller dans les tiroirs. Voyons donc!

M. Ryan: L'intervention qu'a faite la députée, l'an dernier, prêtait à toutes sortes d'interprétations. Elle a dit, par exemple: «J'ai beaucoup de peine à suivre ça et je voudrais deman-

der au ministre s'il a l'intention d'inviter la Commission à modifier cette façon de faire, de manière à être un petit peu plus cohérent dans l'approche qu'on a avec les contrevenants, de manière à couvrir la totalité des...» La totalité des, ça peut vouloir dire la totalité des infractions possibles, ça. Ça finissait sur des points de suspension, là. Les mots «la totalité» dans ces choses-là me font toujours peur. Ce n'est pas ça...

Mme Blackburn: Des choses qu'ils voient. Si vous sortez la phrase de son contexte, évidemment que ça ne marche pas.

M. Ryan: Non, non, non.

Mme Blackburn: Des choses qu'ils voient, visuellement. J'ai pris la peine de le dire avant dans ce texte-là. Je ne voudrais pas qu'on perde du temps...

M. Ryan: «Tant qu'à mettre les gens un peu dans le coup du français [...] autant les mettre pour la totalité de leurs activités que pour une affiche.» Comment vous voulez qu'on interprète ça? C'est ça qui est écrit.

Mme Blackburn: M. le Président...

M. Ryan: À ce moment-là, je vous ai répondu: Ce n'est pas ma mentalité.

Mme Blackburn: M. le Président...

M. Ryan: Et je vous le répète cette année.

Le Président (M. Doyon): Mme la députée, laissez terminer le ministre, quand même! M. le ministre.

M. Ryan: Alors, là-dessus, j'avais répondu à la députée que, moi, ce n'était pas mon approche, si vous recevez une plainte, de prendre prétexte de la plainte pour inspecter la totalité des activités, non. Non, madame, pas moi!

Mme Blackburn: M. le Président...

Le Président (M. Doyon): Mme la députée.

Mme Blackburn: ...c'est malhonnête, ce que le ministre fait là. C'est carrément malhonnête parce qu'il le sait, l'esprit de l'échange que nous avons, l'an passé...

M. Ryan: Non.

Mme Blackburn: ...portait exclusivement sur le fait que si, de visu, comme ça, il y avait d'autres infractions, le commissaire ou l'inspecteur qui allait sur les lieux informait le contrevenant que non seulement il y avait l'affi-

chage, mais qu'il y avait aussi, potentiellement, par manque d'information, d'autres choses. C'était ça, l'objet, l'an passé. Alors, arrêtez de dire n'importe quoi.

M. Ryan: J'ai répondu à ce que j'avais entendu, l'an dernier, puis je vous fais la même réponse cette année. Si vous acceptez de circonscrire sérieusement la portée...

Mme Blackburn: Bien oui, c'est ça que j'ai dit l'an passé.

M. Ryan: ...de ces propos-là, bien, tant mieux pour vous.

Le Président (M. Doyon): Merci, M. le ministre.

Mme Blackburn: C'est tellement insultant et c'est tellement choquant. Il n'y a que lui d'honnête dans cette Chambre-là!

Des voix: Ah!

Mme Blackburn: Vous autres, je ne suis pas certaine que vous y échappiez aussi. Alors, ne faites pas vos surpris, là.

Une voix: Nos relations sont excellentes.

Mme Blackburn: Bravo si elles sont excellentes! Il a besoin de quelques amis.

M. Ryan: Maintenant, sur ce point, M. le Président...

Mme Blackburn: Alors...

M. Ryan: M. le Président, je m'excuse. J'étais en train de compléter une réponse.

Le Président (M. Gobé): Vous aviez la parole, M. le ministre, mais il y a eu un changement de présidence. Alors, il y a peut-être eu une espèce de flottement dans l'autorité de cette commission. Je tiens donc à la rétablir et je vous redonne votre droit de parole, M. le ministre.

M. Ryan: Très bien. J'étais en train de compléter une réponse et, à ce stade-ci, j'allais dire que, puisqu'on a clarifié l'autre question, je pense qu'il serait opportun de demander à la présidente de la commission de protection, d'abord, de préciser quelle politique elle suit sur le sujet que nous venons de discuter, parce que, en définitive, c'est la présidente qui dirige le personnel dans ces activités; ce n'est pas le ministre.

Deuxièmement, je voudrais qu'elle précise la politique de la Commission en ce qui regarde les plaintes irrecevables qui ont donné lieu à la dernière partie de l'intervention de la députée de

Chicoutimi.

Mme de Fougerolles (Ludmila): M. le Président, en ce qui a trait à la première question, j'aimerais préciser qu'effectivement, en septembre 1987, j'ai émis une directive à l'égard des commissaires-enquêteurs et des inspecteurs de ne s'en tenir qu'aux faits faisant l'objet de plaintes et ceci était dû au climat de l'époque. Je ne sais pas si vous vous souvenez, lors de cette période, la Commission a été saisie de plus de 10 000 plaintes qui sont arrivées en vrac et, par souci de service à la clientèle, on a décidé de s'en tenir uniquement à l'objet précis de la plainte parce qu'on n'avait pas le temps ni le personnel nécessaires pour faire autre chose.

Subséquentement, la directive, en 1989, a été abrogée. Donc, il n'y a plus de directive à cet effet. Étant donné que le climat avait changé, on avait moins de plaintes. Et les directives verbales qu'on émet à nos inspecteurs et à nos commissaires sont à l'effet qu'on traite de la question qui est relatée dans la plainte et, dans le même dossier, on ne fait pas d'extension, généralement. Et tout ceci dépend des circonstances. Donc, on ne va pas fouiller dans les tiroirs, effectivement, mais, si l'inspecteur se trouve face à face, devant une grosse affiche... Par exemple, il va vérifier la facture dans un établissement parce que c'est là-dessus que porte la plainte. Il arrive à l'établissement et il y a une grosse affiche qui n'est pas conforme. Evidemment qu'il va prévenir. Il est sur les lieux et il va le dire au propriétaire de l'établissement. Il ne va pas la traiter dans le même dossier parce que c'est administratif. On ne mélange pas les dossiers. Mais il peut revenir au bureau et faire une plainte lui-même ou le signaler au commissaire-enquêteur chargé du dossier et, à ce moment-là, on peut ouvrir un autre dossier si les circonstances le justifient. C'est ça que je tenais à souligner.

Mme Blackburn: Donc, il fut un temps où, effectivement, même quand on voyait des infractions, on n'en tenait pas compte.

Mme de Fougerolles: Exactement, parce que nous avons reçu 10 000 plaintes en l'espace de 3 mois. J'ai 10 commissaires-enquêteurs et 10 inspecteurs pour traiter de ces plaintes; il était absolument impossible qu'ils puissent donner suite aux plaintes qu'on a reçues et, en même temps, vérifier plein d'autres choses. On n'avait pas suffisamment de temps.

Mme Blackburn: On ne parle pas de vérifier plein d'autres choses. C'est de faire ce qu'ils font actuellement. Quand des choses d'évidence retiennent votre attention, ne pas le souligner, il me semble... Parce que, vous savez, vous avez l'air de penser que, chaque fois, je pense qu'il faut partir avec un bulldozer pour écraser tous

ceux qui... Ça n'a pas de bon sens. Ce n'est jamais ça qu'on a demandé. Mais il y a, dans cette démarche, une partie d'éducation...
(11 h 40)

Mme de Fougerolles: Absolument.

Mme Blackburn: Alors, la partie d'éducation, ça passe un peu beaucoup par l'information, parce qu'il y en a qui contreviennent à la loi par ignorance de la loi, pas parce qu'ils font exprès. Moi, je ne le pense pas. Il y en a qui ne le savent pas, carrément pas, les nouveaux arrivants. Et on sait qu'il y a un taux de roulement assez élevé dans les petits commerces à Montréal. Vous savez, ce n'est pas l'enquête du siècle. Ce n'est pas - comment appellent-ils ça, les Espagnols? - la...

M. Ryan: Il y a une chose qu'il faudrait préciser, c'est que... On discute de l'an dernier, c'est malheureux qu'on prenne un peu de temps pour ça, mais c'est parce qu'il y a des choses fausses qui ont été dites.

Le Président (M. Gobé): Prenez le temps nécessaire, on a encore 45 minutes.

Mme Blackburn: Non, c'est parce que, tout le temps, on laisse l'impression que, nous autres, si on était là, ça serait le bulldozer.

M. Ryan: C'est vous qui avez.... Regardez...

Le Président (M. Gobé): Mme la députée, la parole est à M. le ministre.

M. Ryan: ...c'est la députée de Chicoutimi qui nous a mis en accusation sur des choses déclarées l'an dernier et on a le droit de redresser les faits. C'est bien de valeur, mais on a le droit. L'an dernier, il avait été clairement indiqué dans l'échange que, si on avait reçu une plainte à propos de l'affichage, là, l'inspecteur ou l'enquêteur regardait l'état général de l'affichage et disait: Là, la plainte était sur ceci, mais tu as ceci et ça. C'est reconnu, ça. Moi-même, je l'avais reconnu dans mes propos explicitement, l'an dernier. Ce que je disais, c'est que je ne souhaitais pas que l'enquêteur prenne prétexte de cette plainte-là sur l'affichage, des constatations qu'il fait en matière d'affichage pour aller fouiller dans les tiroirs et dire: Sors-moi tes livres de factures, sors-moi tes livres de ceci et de ça, procéder à une enquête générale pour laquelle il n'avait pas de mandat. Si on s'entend là-dessus, il n'y a pas de problème, on va fermer ce dossier-là et on va discuter des choses d'aujourd'hui. C'est ça qui a été dit l'an dernier, finalement, pas autre chose. Mais on ne voulait pas qu'il... Tu t'en vas là, tu as 10 affiches, tu regardes l'affiche no 9 sur laquelle il y a une plainte et les autres, tu prends tes lunettes noires et tu ne les vois pas.

C'est ridicule? D'accord? Ce n'est pas ça qui a été dit l'an dernier et ce n'est jamais ça qui a été donné comme orientation.

Mme Blackburn: Mme la présidente me dit qu'en 1987 il y a eu une telle directive.

Mme de Fougerolles: Attention! On parle, encore une fois, qu'on s'en tient à l'objet...

Mme Blackburn: ...de la plainte.

Mme de Fougerolles: Non.

Mme Blackburn: Bien oui.

Mme de Fougerolles: Si on parle d'affichage, on fait de l'affichage, on ne fait pas les factures.

Mme Blackburn: C'est ce que je dis.

Mme de Fougerolles: L'affichage, c'est l'article 58.

Mme Blackburn: Oui, j'ai tout compris.

Mme de Fougerolles: Oui.

Mme Blackburn: Et le ministre vient de reconnaître que nous avions raison. Jamais nous n'avons suggéré d'aller fouiller dans les tiroirs. Ce que j'avais posé, comme question: Si votre inspecteur a connaissance...

Mme de Fougerolles: Oui.

Mme Blackburn: ...d'autres infractions, est-ce qu'il peut, au passage, les souligner?

Mme de Fougerolles: Absolument.

Mme Blackburn: Vous m'avez dit qu'elles ne concernaient pas l'article 58.

Mme de Fougerolles: J'ai dit qu'il les soulignait, effectivement.

Mme Blackburn: Vous avez dit: Avec la directive, il ne s'en tenait qu'à la plainte...

Mme de Fougerolles: Il peut...

Mme Blackburn: ...à l'objet précis de la plainte. C'est vous qui venez de le répéter. Alors, il ne faudrait pas...

Mme de Fougerolles: Dans le but de la traiter et d'en informer, mais il le souligne, il fait de l'éducation, il fait de l'information et il distribue le pamphlet sur l'affichage. Lorsqu'il va traiter de questions de factures ou de catalogues, bien sûr qu'il informe.

Plaintes irrecevables

Mme Blackburn: Alors, les plaintes qui sont rejetées?

Mme de Fougerolles: Oui. Elles sont rejetées en vertu de l'article 176 qui dit que les commissaires-enquêteurs doivent refuser d'enquêter dans les cas où ils n'ont pas la compétence voulue aux termes de la loi. Là, j'explique: Si c'est, par exemple, une plainte qui est contre une société de la couronne fédérale, lorsque c'est de l'affichage de marque de commerce, lorsque... Ça peut être - je vous cite des exemples concrets - un dépliant qui est envoyé par la poste à un consommateur au Québec et l'entreprise qui l'a expédié n'a pas d'établissement au Québec. On n'a pas compétence à l'extérieur du Québec. Ce sont des choses de ce genre-là.

Donc, autre cas d'irrecevabilité. Souvent, nous recevons des plaintes contres des brochures, des catalogues et des dépliant, des factures et reçus qui sont rédigés à la fois en français et dans une autre langue. La loi le permet. Donc, évidemment, quand il n'y a pas d'infraction, on ne va pas intervenir et on n'ouvre pas de dossier. La seule différence dans la façon d'agir, depuis que je suis à la tête de la Commission, c'est qu'avant 1987 on ouvrait systématiquement des dossiers sur toutes les plaintes qui arrivaient, même si on savait, en l'ouvrant, qu'on était pour la refermer le lendemain parce que ce n'était pas recevable, c'était une marque de commerce. Pour des raisons d'efficacité, j'ai institué un comité de tri qui est formé de moi-même, du directeur des enquêtes et d'un avocat commissaire-enquêteur. **Donc**, nous sommes trois commissaires-enquêteurs au sens de l'article 176 et nous examinons toutes les plaintes qui entrent. Sur la face même de la plainte, lorsque la plainte n'est pas recevable, nous ne faisons pas tout le processus administratif d'ouvrir la plainte et de la faire refermer aussitôt par le commissaire-enquêteur. C'est pour ça que nous avons rejeté 590 plaintes à cause de leur non-recevabilité.

Mme Blackburn: Dans votre rapport, vous parlez de plaintes touchant le lettrage sur les camions.

Mme de Fougerolles: Oui.

Mme Blackburn: UPS...

Mme de Fougerolles: Pardon?

Mme Blackburn: UPS, United Parcel...

Mme de Fougerolles: Oui.

Mme Blackburn: ...je ne sais pas, Canada ou quelque chose comme ça.

Mme de Fougerolles: United Parcel Service, sans doute.

Mme Blackburn: Oui. Non. C'est «S» ou «C»? C'est Service.

Mme de Fougerolles: «S», je crois. UPS.

Mme Blackburn: C'est exclusivement anglais, je pense. Ça me frappe chaque fois que je le vois passer. Est-ce que vous avez eu des plaintes là-dessus? C'est une question d'information. Ça m'étonne toujours parce que je vois un camion... Ce n'est pas très gros, le lettrage est plutôt discret.

Mme de Fougerolles: Je ne peux pas vous dire si, particulièrement, on a eu une plainte sur UPS. Je sais qu'on a sûrement dû en avoir, mais vous savez qu'il y a une exception pour les camions qui font habituellement le voyage entre le Québec et l'extérieur du Québec. C'est l'article 19 des règlements de la langue du commerce et des affaires, et ces camions-là, même s'ils sont immatriculés au Québec, peuvent afficher bilingue.

Mme Blackburn: Ce n'est pas bilingue.

Mme de Fougerolles: Il y a une autre exception qui dit que certains camions peuvent afficher uniquement en anglais si, habituellement, ils font la livraison à l'extérieur du Québec. Donc, il s'agit de voir cas par cas. Peut-être que vous avez vu un camion qui venait de l'Ontario ou un camion qui était bilingue. Je ne le sais pas. Je ne peux pas vous dire...

Mme Blackburn: Ils viennent...

Mme de Fougerolles: ...mais on examine chaque cas.

M. Ryan: On va aller chercher la SQ.

Mme Blackburn: ...quotidiennement dans l'édifice, à Chicoutimi. Je les ai vus aussi ici, à l'Assemblée nationale, l'autre jour.

Mme de Fougerolles: Ah!

Mme Blackburn: C'est juste une question de...

Une voix:...

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Blackburn: Alors, ça, c'est un peu loin des frontières.

Mme de Fougerolles: Je ne peux pas vous répondre sur UPS en particulier. Il faudrait qu'on

regarde ce qu'il y a d'écrit dessus. Il se peut fort bien que ce soit une marque de commerce, également. Dans ce cas-ci, ils peuvent l'afficher en anglais. Je ne peux pas vous le dire dans le cas précis, mais je peux faire une recherche.

Mme Blackburn: Ah! C'était juste une...

Mme de Fougerolles: Je peux faire une recherche.

Mme Blackburn: Dans les plaintes, vous avez les mises en demeure. Les mises en demeure sont passées de 382, en 1988-1989, à 71 en 1991-1992, pour un nombre de plaintes assez comparable.

Mme de Fougerolles: 54 cette année.

Mme Blackburn: Oui.

Mme de Fougerolles: Oui.

Mme Blackburn: C'est votre performance ou...

Mme de Fougerolles: Je trouve ça formidable, moi. Vous ne pensez pas?

Mme Blackburn: Non, je trouve que c'est un progrès, mais, comme les plaintes sont presque aussi nombreuses - en 1988-1989, il y en avait 3500; en 1991-1992, 3300 - les gens s'y soumettent plus facilement.

M. Ryan: C'est parce que le climat de dialogue dans lequel tout ça se fait permet que les situations se règlent par la libre volonté de la personne concernée. C'est ça qu'on recherche. Ça fait moins de punitions, puis, nous autres, on en est contents.

Mme Blackburn: Oui, oui. Je ne vois pas de mal là-dedans. Je voulais juste voir comment...

M. Ryan: O. K. Je suis bien content que vous pensiez comme nous.

Mme Blackburn: Est-ce qu'il y a des récides?

M. Ryan: Pardon?

Mme Blackburn: Le ministre nous parlait d'un de ses amis qui, dans son comté, refusait, avec la dernière énergie, de se conformer à la loi 101.

M. Ryan: Pas dans mon comté.

Mme Blackburn: Ce n'était pas dans votre comté?

M. Ryan: À Montréal. C'était à Montréal.

Mme Blackburn: Ce n'était pas dans votre bureau électoral? À Montréal. Allons-y.

M. Ryan: Il est sur la liste de ceux qui ont reçu une amende cette année.

Mme Blackburn: Est-ce qu'ils s'y sont conformés?

M. Ryan: Là, vous enverrez votre équipe du Parti québécois vérifier.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan: Mais...

Mme Blackburn: J'aime le climat. Vraiment, là! Ça me rappelle ce qu'on a toujours avec le ministre.

M. Ryan: Ah! Il a été jugé par le tribunal. Il a été condamné à payer une amende. Il préférerait ça, lui, plutôt que de sacrifier ses convictions. C'est tout.

Mme Blackburn: Mais, une fois que l'amende est payée, ils doivent quand même se conformer, j'imagine, oui.

Mme de Fougerolles: Il y a des cas de récidive. Il y en a eu deux, je pense.

Mme Blackburn: Oui.

M. Ryan: Il y a des cas de récidive qui peuvent exister.

Mme Blackburn: Ça va.

Mme de Fougerolles: C'est très rare. C'est rare.

M. Ryan: O. K. ? Alors, il a été traité à l'égal de tous les autres.

Mme Blackburn: Est-ce qu'on pourrait avoir, pour tous les organismes, le salaire des cadres et assimilés qui ne sont pas membres de la fonction publique? J'imagine que la fonction publique, sensiblement... Mais je dis au ministre: de façon générale pour l'ensemble des organismes. (11 h 50)

M. Ryan: Regardez, dans la mesure où c'est conforme aux usages de la commission parlementaire, puis à la procédure d'examen des crédits, on va vous donner tous ces renseignements-là sans aucune espèce de restriction.

Mme Blackburn: Ça va. Je vous remercie.

M. Ryan: Je voudrais signaler, avant que

Mme de Fougerolles ne nous quitte, là, le taux de conformité très élevé à la Charte que nous avons constaté à l'occasion de l'examen qui a été fait au mois de février de cette année. On a fait l'examen de 10 artères majeures de la région métropolitaine et on a vérifié, je pense, au-delà de 23 000 affiches, 23 000 affiches. Et on a constaté que le taux de conformité était de 96 %, légèrement plus que 96 % dans la région de Montréal sur des artères où il y avait des chances que des problèmes sérieux existent. Sur les 10 artères, il y en a une couple qui présentent des difficultés plus particulières. Mais, dans l'ensemble, la situation est extrêmement favorable et, à plus forte raison, ce que nous avons observé dans des villes autres que Montréal est encore plus favorable, en particulier, comme on a eu l'occasion de le signaler, à Chicoutimi. Le taux de conformité est de 100 %.

Mme Blackburn: À Chicoutimi, on nous a dit qu'il n'y en avait aucune. Est-ce que c'est exact?

Mme de Fougerolles: Il y a les affiches permanentes et les affiches temporaires. L'affichage temporaire est conforme à 100 %.

Mme Blackburn: Oui. Temporaire.

Mme de Fougerolles: Et l'affichage permanent, on a trouvé 16 affiches non conformes.

M. Ryan: C'est effrayant, ça. Manque de vigilance de la députée, M. le Président. On va vous dénoncer dans... Je vais aller chercher la liste. On va dénoncer ça dans...

Mme Blackburn: Voyez-vous, ce que le ministre devrait comprendre là-dedans, c'est que, quand il s'agit de régions comme la mienne, vraiment, là, on ne sent pas de menace peser, puis on a le goût de respecter les droits autant de ceux qui fréquentent la Saguenay Valley que de ceux qui veulent... En tout cas, parce que j'ai l'impression qu'ils éprouvent plus de malaise qu'autre chose, on ne va pas taper dessus.

M. Ryan: Mais est-ce que je dois comprendre que, là où il n'y a pas d'Anglais, on pourrait avoir des affiches en anglais, puis, là où il y en a, il n'en faudrait pas? Merci.

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Blackburn: Non. Je vous trouve tellement niaiseux que ça ne vaut même pas la peine de répondre.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan: Non mais je crois que dans l'ensemble...

Mme Blackburn: Ça me fait penser dans les cours d'école: Ton père est plus fort que le mien. Tu sais, là...

Le Président (M. Gobé): Je m'excuse, Mme la députée Chicoutimi. Les propos parlementaires sont de mise dans cette commission, et je préférerais que vous les retiriez.

Mme Blackburn: Vous voulez que je le répète?

Le Président (M. Gobé): Non. Que vous disiez que...

Mme Blackburn: Ah! Que je ne voulais pas dire que le ministre était niaiseux? Ce n'était pas enregistré. Là, ça va être enregistré. M. le Président, je retire que, même quand il me niaise, il n'est pas niaiseux.

Le Président (M. Gobé): Merci, madame, c'est ce que nous avons cru comprendre.

M. Ryan: Venant de la députée, j'accepterais même le qualificatif parce qu'il la décrirait très bien. Pas de problème.

Le Président (M. Gobé): S'il vous plaît! Alors, nous allons maintenant continuer l'étude des crédits et passer à...

Mme Blackburn: Tu vois!

Le Président (M. Gobé): Est-ce que le programme est maintenant terminé, Mme la députée?

Mme Blackburn: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Gobé): Alors, est-ce qu'il y a d'autres intervenants dans cette Chambre qui veulent poser des questions?

Une voix: C'est fait, M. le Président.

Le Président (M. Gobé): C'est fait. Alors, est-ce que le programme 1 des crédits du ministre est adopté?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Gobé): Est-ce que l'ensemble des crédits du ministre responsable...

Des voix: Adopté.

Mme Blackburn: C'est quoi, l'histoire, là?

Le Président (M. Gobé): Vous ne dites plus rien. Vous n'avez plus de questions?

Mme Blackburn: Un instant, un instant! Ne

prenez pas les nerfs, là. On va continuer, si ça ne vous fait rien.

Le Président (M. Gobé): Mme la députée, on ne prend pas les nerfs, mais on vous a demandé si vous aviez encore des questions et vous avez dit non. Alors, j'ai pensé que...

Mme Blackburn: Sur cet élément. On a convenu ce matin, avec un autre président, qu'on les examinait élément par élément. On est au deuxième élément.

Le Président (M. Gobé): Alors, nous allons aller au deuxième élément, madame.

Mme Blackburn: Alors, si vous permettez. Bien.

Le Président (M. Gobé): Alors, il reste 30 minutes.

Mme Blackburn: Bien. Il en reste... En fait, on a commencé avec 10 minutes de retard.

Le Président (M. Gobé): Non, madame. Ce n'est pas la minuterie, c'est le temps. On siège jusqu'à 12 h 30. C'est un ordre de la Chambre.

Mme Blackburn: S'il y a un consentement de la...

Le Président (M. Gobé): Y a-t-il consentement pour aller... Non. Alors, il n'y a pas de consentement, madame.

Mme Blackburn: Mon Dieu! Autant de mesquinerie, ça me fait mourir!

Le Président (M. Gobé): S'il vous plaît, vous avez la parole. Il vous reste 35 minutes. C'est ça, 12 h 30?

Mme Blackburn: On est en train de calculer ça à quelques minutes. O.K. Ça va.

Le Président (M. Gobé): Il vous reste 35 minutes, madame.

Mme Blackburn: M. Dumas.

M. Bradet: Retenez votre langue.

Le Président (M. Gobé): S'il vous plaît, M. le député de Charlevoix.

M. Ryan: J'ai compris: Interpellation, monsieur...

Mme Blackburn: On avait convenu tout à l'heure que M. Dumas cherchait. J'imagine que, s'il est là, il a les informations requises.

M. Dumas: Elles vont arriver d'ici la fin.

Conseil de la langue française

Mme Blackburn: Ah, d'accord, ça va. Alors, allons à l'élément 3, le Conseil de la langue française. Le conseil de la langue a émis des avis particulièrement intéressants. Le ministre peut donner des ordres aux autres organismes; le conseil de la langue, il a juste à ne pas tenir compte de ses avis, puis c'est fait. C'est ça, le lot d'un organisme-conseil comme il n'a pas de pouvoirs, hein!

Situation du français dans l'activité scientifique et technique

Alors, l'avis du Conseil touchait la situation du français dans l'activité scientifique et contenait un certain nombre de recommandations destinées majoritairement aux autres ministères. Et, comme le ministre est responsable du Conseil, mais aussi de s'assurer qu'on fasse la promotion et la défense de la langue, est-ce qu'il peut nous informer des décisions qu'il a prises ou qu'il entend prendre à la suite de l'avis qui a été émis par le Conseil sur le français dans l'activité scientifique et technique?

M. Ryan: Mais, tout de suite après avoir été saisi de l'avis du Conseil, comme les recommandations émanant de l'avis s'adressaient à peu près entièrement à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, je me suis empressé de lui communiquer la teneur de l'avis et de lui demander que nous ayons des rencontres à ce sujet. Maintenant, des échanges ont eu lieu entre mon cabinet et celui de la ministre. Puis, justement, c'est malheureux, mais j'ai reçu ce matin... La ministre s'était proposée de m'adresser une lettre au cours du mois de mars et je l'ai reçue ce matin à mon bureau, puis je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance moi-même parce que j'ai dû partir pour cette séance. Mais, là, il y a toute une série de commentaires que m'adresse la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dont je serai heureux de rendre compte à la députée de Chicoutimi, si elle veut bien m'interpeller là-dessus en Chambre ou autrement. Il me fera plaisir de lui rendre compte, mais, là, je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de cette lettre avant de partir ce matin. Puis, j'ai oublié de l'apporter avec moi. C'est malheureux, elle est restée sur mon bureau, là-bas.

Mme Blackburn: Si vous aviez à établir une priorité dans les recommandations qui ont été faites par le Conseil, quelle serait-elle?

M. Ryan: Là, je ne suis pas en mesure de le dire ce matin parce que j'ai cru constater, en regardant en gros la réaction qui m'était com-

muniquée par la ministre de l'Enseignement supérieur, que, d'abord, il y a un problème de définition de termes. Il faut s'entendre exactement sur les sujets dont on parle, puis il y a des nuances que les milieux de l'enseignement supérieur vont apporter à certaines constatations ou à certaines recommandations qui ont été faites. Je serais mieux placé pour aborder cette question-là un petit peu plus tard parce que je ne veux pas déformer ni ce qui a été dit par le Conseil ni ce qui m'a été transmis par la ministre de l'Enseignement supérieur ce matin.

Mme Blackburn: Les recommandations concernent tout particulièrement l'Enseignement supérieur, mais elles peuvent aussi toucher les autres organismes subventionnaires, particulièrement en développement technologique. Je pense au ministère de l'Industrie et du Commerce qui aurait, il me semble... Il y a là un levier particulièrement intéressant et utile pour faire la promotion du français dans le développement technologique. Est-ce que vous avez également adressé ces recommandations au ministre de l'Industrie et du Commerce?

M. Ryan: Oui. Il en est saisi également. Et je peux vous assurer que le ministre des Approvisionnements et Services est éminemment intéressé également parce que, présidant aux achats du gouvernement en matière d'équipements, en particulier, il a été invité par votre serviteur à porter une attention tout à fait spéciale à la dimension linguistique des achats en matière d'informatique, en particulier. Puis je sais qu'il s'en occupe très activement, puis qu'il y aura des décisions gouvernementales à communiquer avant longtemps à ce sujet.

Mme Blackburn: Dans l'avis du Conseil, il y a un constat, c'est que les scientifiques québécois, rattachés à des institutions francophones, présentent leur demande de subvention en anglais, particulièrement, évidemment, lorsqu'il s'agit des organismes canadiens. Est-ce qu'il y a là la crainte de voir la demande de subvention mal traitée si elle était présentée en français? Ou c'est quoi, la réticence des chercheurs d'avoir une telle attitude vis-à-vis des organismes canadiens qui, normalement, devraient être, eux, bilingues? (12 heures)

M. Laporte (Pierre-Étienne): D'abord, il faut dire que ce n'est pas une pratique fréquente. C'est une pratique courante, mais plutôt exceptionnelle. En deuxième lieu, ça ne concerne pas seulement les organismes canadiens, ça concerne aussi les organismes québécois. Le motif de faire ce choix, de la part des scientifiques, c'est un motif pratico-pratique sur lequel on peut porter un jugement de valeur, là, dans un sens ou dans l'autre. C'est que les demandes de subvention étant, dans la plupart des cas, acheminées à des

jurys dont la composition est internationale, certains chercheurs jugent qu'en présentant leurs demandes de subvention en anglais ils ont de meilleures chances d'être lus et d'être compris par les participants anglophones des jurys en question. On a eu un colloque là-dessus à l'ACFAS, on a eu des rencontres. Vous comprendrez bien que, dans le cas de certains chercheurs québécois, les personnes du domaine de spécialité avec lesquelles ils travaillent sont, dans certains cas, sept ou huit et les spécialistes qui sont en mesure de les évaluer à l'échelle internationale sont trois ou quatre. Donc, les gens prennent, de ce point de vue là, des décisions avec lesquelles, nous, on ne peut pas se rallier, mais dont on comprend le motif.

Je me rappelle un scientifique, au colloque de l'ACFAS, qui nous avait dit: Écoutez, si le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science devait exiger qu'on procède autrement, moi, dans mon domaine où je travaille avec six ou sept spécialistes et où il y a, sur la planète, une ou deux personnes qui sont capables de m'évaluer, disons, à l'extérieur du réseau de spécialistes avec lesquels je travaille, vous me placeriez dans une position qui serait intenable pour moi. Donc, finalement, le Conseil s'est ravié et ce n'est pas sur ça que nous avons fait des recommandations au ministère en priorité pour les raisons que je viens d'invoquer.

Mme Blackburn: La première décision que le ministre a prise alors qu'il était responsable de l'Enseignement supérieur et de la Science, ça a été d'abolir un petit programme qui s'appelait l'Aide à l'édition scientifique en français, 325 000 \$. Ça a été la première décision. Il a mis la hache là-dedans. La ministre responsable de l'Enseignement supérieur a recréé un programme en 1990-1991. Elle n'a pas dépensé un sou. En 1991-1992, je ne suis pas allée voir si elle avait réussi à dépenser un peu de sous. Je sais que j'ai vu passer quelques informations qui me laissent penser qu'elle en a dépensé un peu. Mais il me semble que le ministre est mal placé pour suggérer qu'on puisse investir dans ces domaines quand c'est lui qui a mis fin au programme qui, finalement, était plus que modeste.

M. Ryan: Non. Par la décision qui a été prise à ce moment-là, vous savez qu'on a donné beaucoup plus de crédits aux universités qu'elles en avaient eu du temps du Parti québécois. On a corrigé une situation très mauvaise...

Mme Blackburn: Pour l'aide à l'édition scientifique en français?

M. Ryan: Pardon? Non. Pour les...

Mme Blackburn: Pour la francisation...

M. Ryan: ...subsidés généraux aux univer-

sités, nous avons amélioré la situation considérablement. Puis, à ce moment-là, le fonds qui existait, de toute manière, ne pourvoyait qu'à une partie très, très, très limitée des initiatives prises en matière de publications en langue française. Puis, on s'est dit: Vu que les universités sont financées plus convenablement par le gouvernement, elles vont être capables de s'occuper de cette partie de leurs responsabilités, de leur mandat. Puis, l'autre programme - ça ne dispensait pas le gouvernement de faire des choses s'il le voulait - il n'a pas été jugé opportun de le maintenir à ce moment-là dans le climat de discipline budgétaire qui existait.

Maintenant, quand on a transféré des fonds au secteur collégial, à même le budget de promotion de 10 000 000 \$, un objet de ce transfert, c'était précisément de favoriser la production d'instruments didactiques en français au niveau collégial où il y a des besoins considérables, puis où des initiatives très importantes sont également observées. Alors, ce n'était pas du tout un retrait. C'était un changement dans les modalités de soutien du gouvernement aux universités pour l'accomplissement de leurs fins.

Mme Blackburn: Alors, est-ce que le président a été saisi des travaux qui sont réalisés dans ce sens-là, actuellement? Est-ce qu'il y en a encore? Et il faut rappeler l'objet du programme, c'était particulièrement destiné à faire de la traduction de volumes destinés à l'enseignement.

M. Laporte: J'ai rencontré les gens du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le problème qu'ils ont, pour ce programme-là comme pour leur programme de colloques réunissant ou regroupant des scientifiques francophones, c'est que la demande est beaucoup inférieure à ce qu'est l'offre du ministère lui-même. Donc, ils sont en train d'essayer, disons, de susciter davantage cette demande-là. Mais la demande n'est pas très forte de la part des producteurs de textes ou des organisateurs de colloques eux-mêmes.

Mme Blackburn: Mais, curieusement, la raison qui avait fait abolir le programme, c'était que, finalement, la demande était assez grande, sauf que la production finissait, parce que ça coûte cher, il faut le reconnaître, par ne pas être très significative. Est-ce à dire que, de plus en plus, tout simplement, on accepte le fait qu'au collégial et à l'université les manuels de référence soient très majoritairement en anglais?

M. Ryan: Il y a une chose qu'il faut se dire, comme l'a dit M. Laporte, la demande que représente le marché québécois n'est pas très considérable et les produits dont on doit se

servir sont des produits de grand prix qui entraînent un coût élevé. Celui qui prétendrait qu'on va offrir des traductions de tous les principaux manuels disponibles... Le manuel est choisi par le professeur. Ce n'est pas l'université qui le choisit, c'est le professeur. S'il y en a un qui aime mieux M. Shumpeter, en Economics, plutôt que M. Hayek ou un autre, c'est ce manuel-là qui va être... Et là, si on commence à traduire tout ça, il faut bien se rendre compte qu'on va finir dans une société de fous. C'est impossible, mathématiquement, matériellement, de faire ça. Donc, c'est très important que l'étudiant qui arrive à l'université soit capable de lire en anglais. Ça, c'est un «must» aujourd'hui, une nécessité vitale. À ce moment-là, il faut un programme d'adaptation. Si un ouvrage est beaucoup plus utilisé, qu'il le soit dans une mesure suffisante pour que ça justifie une traduction, très bien, mais on ne peut pas se lancer... Et je pense que c'est un des éléments de l'avis que le Conseil a donné, on ne peut pas laisser croire aux gens qu'on peut tout leur présenter ça en français, ce n'est pas vrai. Alors, par conséquent, il faut avoir un programme de portée limitée qui soit très bien ciblé et qui atteigne des objectifs qui aient un certain caractère pratique.

Alors, c'est ça, ma réponse à la question. On fait le maximum qui soit compatible avec les contraintes et les ressources limitées dont on doit tenir compte.

Mme Blackburn: M. le Président, je n'ai jamais laissé entendre qu'il fallait traduire toutes les bibliothèques scientifiques du Québec, jamais, jamais. De là à arrêter complètement, il y a une marge. Et de là à vouloir étendre ça à tout l'enseignement universitaire, il y en a une autre que je ne franchirais pas. Parce que, d'évidence, il faudrait faire traduire... Évidemment, ce n'est pas de ça que j'ai parlé, ce n'est pas de ça qu'il était question lorsque nous avions le programme. Il s'agissait de manuels de base et particulièrement utilisés en enseignement collégial.

Une voix: Ah!

Mme Blackburn: Et c'est ce programme qui a été aboli. Et...

M. Ryan: Non, pour l'enseignement collégial... Excusez, je vous laisse terminer.

Mme Blackburn: Non, ça va.

M. Ryan: Ça va? Pour l'enseignement collégial...

Mme Blackburn: Mais c'est pour dire que vous exagérez tout le temps.

M. Ryan: Non.

Mme Blackburn: Quand je prends un volume, vous prétendez que je pars avec la bibliothèque.

M. Ryan: Non, mais je suis content de voir que-

Une voix: ...

Le Président (M. Gobé): M. le député de Saint-Hyacinthe, s'il vous plaît.

M. Messier: M. le Président, mes salutations.

Le Président (M. Gobé): Bonjour. M. le ministre.

M. Ryan: Alors, pour l'enseignement universitaire, je suis content de ce que j'ai entendu parce que la députée reconnaît que ce ne serait pas pratique de vouloir dicter le choix des manuels à partir de l'université ou du gouvernement, encore moins du ministère de l'Enseignement supérieur. Le choix du manuel est fait par le professeur. Il peut arriver - il y a bien des originaux, parmi les professeurs aussi - qu'il y en ait qui choisissent des manuels qui viennent de très loin, qui sont très peu utilisés. Il y a une grande liberté qui existe de ce côté-là, qui accompagne la liberté académique. On ne touche pas à ça autant que possible. Ça, on est d'accord là-dessus. Je suis content qu'on soit d'accord. Je l'enregistre avec satisfaction.

Mme Blackburn: Avez-vous déjà douté?

M. Ryan: Oui.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan: D'après maints propos antérieurs.

Mme Blackburn: Donc, vous n'écoutez jamais.

M. Ryan: J'écoute toujours.

Mme Blackburn: Non, sinon vous n'en douteriez pas. Je suis celle qui a le plus défendu la liberté académique. Je n'irai pas choisir les manuels des profs, d'autant que je n'en aurais pas la compétence.

M. Ryan: La députée parlait du collégial...

Le Président (M. Gobé): Serait-il possible qu'une seule personne parle à la fois?

Mme Blackburn: Je ne me prends pas pour Dieu le Père.

Le Président (M. Gobé): Ce serait préférable pour la transcription des débats parce que, là, je

ne sais pas si les gens pourront prendre les deux personnes en même temps. Alors, M. le ministre, vous aviez la parole. Par la suite, madame va répliquer. M. le ministre.

M. Ryan: Merci. C'est difficile de se rétablir d'une telle secousse.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Gobé): Nous allons vous y aider, ainsi que Mme la députée de Chicoutimi. On fera respecter son droit de parole aussi. (12 h 10)

M. Ryan: J'allais compléter. Pour le collégial, il y a déjà un programme de soutien aux initiatives pédagogiques dans le collégial, dont la députée est sûrement au courant. Chaque année, la ministre de l'Enseignement supérieur prime des ouvrages publiés par des professeurs. Il y a toute une cérémonie qui a lieu, laquelle j'ai eu l'honneur de présider pendant plusieurs années. Et on est très avancé, maintenant, dans le collégial. Au point de vue instruments d'enseignement de base, dans la langue française, je pense qu'on a fait un travail considérable, et ce, grâce au budget de soutien financier déployé par le ministère de l'Enseignement supérieur. De ce côté-là, il n'y a pas eu de retrait. Au contraire, l'action s'est continuée et on est, aujourd'hui, très avancé. J'en suis très fier. Et on est parfaitement d'accord là-dessus, sauf sur la constatation des faits, évidemment. Sur l'objectif, comme il n'y a pas de problème, je suis bien content.

Le Président (M. Gobé): Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: L'état de la situation - ma question au président du Conseil - c'est satisfaisant? Et qu'advient-il d'une résolution qui avait été adoptée par l'AIPLF et qui a été reprise ensuite par le Sommet des pays francophones, à l'effet qu'on devait travailler à faire une place réelle et concrète au français dans l'édition scientifique? Alors, ça touchait toutes les publications scientifiques en français. Pour rappeler la pratique, c'est que les prépublications en français étaient refusées comme étant des publications originales par les revues américaines en particulier - évidemment, comme nos scientifiques ont intérêt à être publiés dans les revues américaines - alors que, pour les Américains, les prépublications n'entachent en rien la publication d'origine, ne viennent pas affecter le caractère inédit de la publication. Alors, il y a une demande qui avait été faite par l'AIPLF qui a été acceptée par le Sommet des pays francophones. Bon. On en est où? Et je sais que vous suivez ce dossier-là. Ça tourne en rond?

M. Laporte: Non. D'abord, pour revenir à la

question des manuels scolaires, ce que nos études ont montré, c'est que le problème n'est pas au collégial. Il faut bien s'entendre. Au collégial, l'utilisation du manuel d'enseignement en français est très largement répandue. Là où on a un problème, c'est au niveau du B.A., de la maîtrise et du doctorat, dans les universités. Et je vais vous dire, tout simplement, que ce n'est pas un problème québécois. Le même problème existe en France, en tout cas au niveau de la maîtrise et du doctorat.

Donc, nous, ce qu'on a recommandé - et je pense qu'à ce moment-là ce n'est pas une question de savoir si on est libéral ou de se dire en faveur de la liberté académique ou pas - ce sur quoi on a mis le doigt, c'est sur le système d'incitation à produire des manuels de ce genre-là. Et ce que le Conseil recommande, c'est que la production de ces manuels-là - et non pas leur traduction - fasse partie des critères d'évaluation auxquels les universités recourent dans les décisions d'avancement de leurs professeurs. Donc, cette activité-là doit être plus reconnue comme faisant partie de la carrière et de la productivité normale de l'universitaire qu'elle l'est jusqu'à maintenant.

Pour ce qui est des ententes qui ont été prises au Sommet, ça va toujours dans le sens des recommandations que le Conseil avait faites là-dessus antérieurement, à savoir que des budgets soient accordés pour la promotion des revues scientifiques de langue française et la tenue de colloques scientifiques en langue française. Des fonds ont été accordés au Sommet. Je ne me rappelle pas exactement quels sont les fonds, mais, pour ce qui est des revues qui ont été créées jusqu'ici, elles continuent à être subventionnées par les gouvernements et leur rayonnement est, à mon avis, satisfaisant. Je pense, par exemple, à **Médecine-Science**, qui est une grande revue de synthèse dans le domaine des sciences médicales, ou, par exemple, à la **Revue des sciences de l'eau**.

Donc, on a mis, nous, l'accent sur la disponibilité d'espaces de publications en français et d'espaces de publications de prestige parce que, là, évidemment, le scientifique se trouve à devoir faire un choix entre publier dans une revue américaine ou britannique et une revue française. Et ça nous apparaissait comme étant un bon choix que de mettre l'accent sur la création de ces véhicules de prestige en langue française. On a réussi à en créer quelques-uns. On souhaiterait qu'on en crée davantage. Mais, là, il y a des problèmes à la fois de budget et de disponibilité de la part des scientifiques eux-mêmes. Ce n'est pas seulement par manque d'argent, mais c'est par, disons, capacité de mobiliser des scientifiques à soutenir la production de ces revues. Dans le cas de **Médecine-Science**, qui va bien, il a fallu y mettre du temps pour que cette revue ait, disons, fait notoriété qu'elle a acquise.

Mais, si vous me demandez mon évaluation, moi, je trouve que ça va mieux que ça allait, mais que ça pourrait encore aller mieux que ça va.

Mme Blackburn: Est-ce que vous avez eu les réactions des chercheurs universitaires à votre proposition, qui me semble tout à fait relever du sens commun, que lorsque vous gagnez votre salaire dans un établissement francophone, français, et que vous allez chercher vos subventions dans des organismes subventionnaires au Québec ou au Canada, parce que c'est bilingue - normalement, ça doit comprendre le français - il serait normal qu'on publie en français? Comment ça réagit?

M. Laporte: Ah non! La réaction à ça, c'est une réaction que je qualifierais de négative. C'est-à-dire que ça, ça a été la grande position de principe du Conseil, d'une part, l'affirmation de la liberté du chercheur de son choix de langue de publication et, d'autre part, de sa responsabilité par rapport à une communauté nationale ou à des communautés nationales. Mais, comme je vous le disais tantôt, chez les scientifiques, en particulier - parce qu'il faut distinguer entre les sciences humaines et les sciences naturelles - dans les sciences humaines, la situation est relativement meilleure, bien meilleure même...

Mme Blackburn: Oui.

M. Laporte: ...que dans les sciences naturelles. Mais, lorsqu'on tombe dans des domaines des sciences naturelles et dans des domaines de spécialités, comme je vous le disais tantôt, des scientifiques nous disent: Écoutez, il y a six personnes qui sont des spécialistes de cette **question-là** dans mon domaine et, moi, je publie dans les revues et dans les réseaux qui sont disponibles. Si vous prenez le cas du Dr Labrie, du CHUL, qui travaille sur les problèmes de cancer de la prostate, il publie dans les revues où on traite de ces questions-là. Moi, je l'ai rencontré et il m'a dit: Écoute, dans la plupart des cas, ces revues-là sont des revues américaines. Donc... Et il y a le fait qu'il travaille aussi avec des grandes entreprises pharmaceutiques pour le développement de produits, qui sont aussi des entreprises américaines. Donc, non, là-dessus, je ne pense pas que l'opinion majoritaire des scientifiques soit à l'effet qu'il faudrait les contraindre à modifier le choix de la langue de publication, mais il y a tout de même, disons, un bon soutien pour des mesures d'incitation et d'encouragement.

Mme Blackburn: Mais les mesures semblent avoir un effet relativement limité. On n'a pas beaucoup de prise là-dessus, à la fois sur leur volonté et sur l'importance qu'ils accordent à cette question-là. On ne peut pas aller beaucoup plus loin que l'incitation dans des questions

comme ça?

M. Laporte: Ah, je pense que...

Mme Blackburn: Parce que la liberté académique, je pense que ça touche particulièrement... Évidemment, c'est le choix de la recherche, le choix des références, le choix de l'enseignement, mais, dans la langue de publication, il me semble que...

M. Laporte: Non. Je pense que la seule solution, c'est une solution d'incitation, c'est-à-dire de travail sur les systèmes d'incitation, soit par l'encouragement au moment de la promotion, de l'avancement, soit par la disponibilité de véhicules, soit par l'encouragement par des colloques. Le diagnostic du Conseil est à l'effet que ce qui est possible, ça va dans cette direction-là plutôt que dans la direction de la coercition ou de la contrainte.

Mme Blackburn: Ou d'en faire un critère de promotion dans l'établissement. Même ça, je me demandais - parce que je l'ai lu - comment ça serait reçu. Je pense à certains chercheurs que je connais en disant: Bien, voilà...

M. Laporte: C'est-à-dire, pas pour ce qui est de la décision qu'on prendrait de publier des ouvrages en français. Ce n'est pas ça que je veux dire. Je veux dire que l'incitation à produire du manuel d'enseignement...

Mme Blackburn: Ah, d'accord.

M. Laporte: ...ça, je pense que les scientifiques n'ont pas de... Enfin, il n'y a pas eu de réaction négative à ça. Mais si vous essayiez de...

Mme Blackburn: Dans les publications scientifiques, quand vous dites: Avoir une espèce de critère favorisant ceux qui ont cette sensibilité dans leurs publications scientifiques - j'avais cru comprendre ça - ça pourrait être une forme d'incitation. Est-ce que ça serait acceptable ou accepté dans les milieux universitaires?

(12 h 20)

M. Laporte: Si vous disiez, disons: On va évaluer les profils scientifiques des chercheurs en fonction de leur choix de publier dans des revues en français ou en anglais, moi, je pense que ça va être très mal reçu dans les sciences naturelles. Moi, je pense qu'il y a une solution qui n'a pas été envisagée jusqu'ici, là-dessus, qui serait peut-être, encore là, une solution d'encouragement, mais elle n'est pas à bon marché, c'est la solution de la traduction, pas des ouvrages pour publication dans des revues, mais la traduction des grands travaux, des grandes oeuvres en anglais. Je vais vous donner un exemple. M. Ryan mentionnait tantôt deux

économistes, mais il y en a un troisième qui est prix Nobel d'économie, Allais, qui est un très, très éminent économiste et dont Samuelson a dit: La pensée d'Allais aurait eu une influence considérable sur l'évolution de la science économique américaine si son oeuvre avait été connue des Américains. Alors, il n'est pas question de demander à M. Allais d'écrire en anglais. Il écrit en français, sauf que, lui, ce qu'il souhaiterait, c'est que ses travaux, ses grandes oeuvres et celles de ses collègues soient traduites en anglais ou en américain. Là, il y aurait toute la place à une politique de traduction des travaux scientifiques - je ne parle pas des publications des articles - des grands ouvrages scientifiques. Là, je pense que ce n'est pas une décision qui peut être prise à l'échelle du gouvernement du Québec. C'est vraiment une décision qui peut être prise à l'échelle des pays francophones. C'est une décision qui est coûteuse, mais c'est peut-être une décision qui est très importante du point de vue non seulement de la préservation de la langue, comme le disait Allais, mais aussi de la présentation de ce qu'Allais appelle «la pensée française», c'est-à-dire le mode de raisonner français qui, dans certains cas encore, est un mode de raisonner assez distinct, dans certains domaines.

Mme Blackburn: C'était fort intéressant. J'attendrais que le ministre nous envoie, si c'est possible, copie de la lettre que Mme Robillard lui a fait tenir quant à ses intentions sur les recommandations la concernant, de manière à ce qu'on puisse suivre le dossier.

M. Ryan: Là, je n'ai pas pris l'engagement de vous communiquer copie de la lettre, je n'en ai pas pris connaissance moi-même. Ça va dépendre de la teneur de la lettre, mais je serai prêt à être interpellé là-dessus n'importe quand, à compter de demain. Si je peux vous la remettre, je le ferai volontiers, mais là je n'en connais pas la teneur. Je ne peux pas vous donner un engagement.

Mme Blackburn: Je voudrais remercier le président du Conseil de la langue française. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt cet avis. J'aurais voulu vous entendre un peu, sauf que le temps passe et on me dit qu'il n'y a pas de consensus pour qu'on gagne les 10 minutes qu'on a perdues, bien que j'étais là à l'heure dite. J'aurais voulu vous entendre un peu sur la qualité du français, langue d'enseignement. Je sais que vous avez aussi cette responsabilité de veiller à la qualité.

M. Laporte: Oui, puis c'est une question qui préoccupe le Conseil au plus haut point. Ça fait partie des questions qu'on se propose d'examiner dans nos priorités stratégiques. Évidemment, c'est peut-être moins la qualité de la langue qui nous

intéresse - je vais vous le dire franchement - que la maîtrise de la langue. C'est moins la question de l'anglicisme que la question de la compétence dans la langue maternelle. Ça, c'est une question qui préoccupe le Conseil et sur laquelle, éventuellement, on pourra faire rapport, même si, pour l'instant, je vous avoue qu'on n'a vraiment pas d'information nouvelle à vous transmettre.

Mme Blackburn: Est-ce qu'il y a eu une demande qui vous a été présentée à l'effet d'examiner toute cette question d'une actualité j'allais dire, criante, parce que tout le monde parle de la piètre qualité de la maîtrise du français? Évidemment, ça exclut, je vous comprends, le recours à des anglicismes, c'est davantage la maîtrise du français. Est-ce que vous avez eu des demandes...

M. Laporte: Une demande de la part du ministre?

Mme Blackburn: ...soit du ministre, soit du ministre de l'Éducation?

M. Laporte: Non.

Mme Blackburn: Non?

M. Laporte: Mais je pense que, dans la tradition du Conseil, il a toujours été convenu qu'on pouvait s'interroger sur les questions qui lui apparaissent prioritaires...

Mme Blackburn: Je ne dis pas de vous interroger.

M. Laporte: ...et on le fait toujours avec l'assentiment du ministre.

Mme Blackburn: La question n'était pas de savoir si vous vous intéressiez ou si vous aviez le pouvoir de le faire, je pense que ça va de soi, mais simplement si vous aviez été perçu comme étant un organisme susceptible d'être utile dans votre réflexion pour faire avancer cette question.

M. Laporte: C'est-à-dire que j'ai une lettre, en tête, qui vient de me parvenir du Mouvement Québec français de la région de Sherbrooke. Oui, le Conseil est identifié comme étant une personnalité significative là-dedans. On va s'y intéresser, mais on n'a pas reçu de demande formelle, ni de la part du ministère de l'Éducation, ni de la part d'un autre ministère.

Mme Blackburn: Rappelez-moi donc, M. le président: Vos indicateurs de la situation linguistique au Québec, à quelle fréquence, selon quel échéancier entendez-vous garder à jour les données?

M. Laporte: À tous les ans. Là, on va donc déposer une copie révisée de ces indicateurs.

Mme Blackburn: De 1991.

M. Laporte: Septembre.

Mme Blackburn: Oui.

M. Laporte: Et puis, il devrait y avoir aussi des publications sur des indicateurs plus spécialisés qui, elles, se feraient peut-être à tous les deux ans.

Mme Blackburn: D'accord.

M. Laporte: Mais il est prévu qu'on fasse une mise à jour annuelle de ces indicateurs.

Mme Blackburn: Et votre mise à jour, ça devrait être publié quand? L'an passé, c'était avril 1991.

M. Laporte: Ah, là, c'est plus près de septembre que de...

Mme Blackburn: Septembre?

M. Laporte: Oui.

Mme Blackburn: D'accord.

Le Président (M. Gobé): Merci, madame.

Mme Blackburn: On avait convenu d'entendre M. Dumas sur les...

Le Président (M. Gobé): C'est malheureusement...

M. Dumas: J'espère toujours avoir le document avant midi et demi.

Le Président (M. Gobé): Je dois faire adopter les crédits et...

M. Ryan: On les enverra plus tard.

Le Président (M. Gobé): ...il reste trois minutes.

M. Ryan: Ils ne seront pas disponibles ce matin.

Le Président (M. Gobé): Alors, voilà.

Mme Blackburn: Est-ce que le ministre peut nous donner une indication pour nous dire quand ces documents nous seront acheminés? J'imagine que ça ne doit pas être un travail énorme. Je dois vous dire que ça m'étonne un peu, là.

Le Président (M. Gobé): Ce qu'on peut fai-

re, c'est que le Secrétariat de la commission peut prendre votre question en note...

Mme Blackburn: Et je souhaiterais...

Le Président (M. Gobé): ...l'envoyer à l'Office et vous aurez la réponse par écrit. D'accord?

Mme Blackburn: Oui.

Le Président (M. Gobé): Parce que nous allons devoir... Est-ce qu'il y a des membres de la commission qui désirent intervenir avant d'adopter les crédits? M. le député de Saint-Hyacinthe.

Mme Blackburn: M. le Président...

M. Messier: Excusez-moi, M. le Président.

Mme Blackburn: ...je souhaiterais déposer des questions à...

Le Président (M. Gobé): La commission va les prendre et on les fera parvenir au ministre qui verra à apporter les réponses plus tard par écrit, s'il le juge utile. Alors, les questions sont déposées?

Mme Blackburn: Oui.

Le Président (M. Gobé): D'accord. Merci, madame.

Adoption des crédits

Alors, est-ce que les crédits des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sont maintenant adoptés?

Mme Blackburn: Adopté.

Le Président (M. Gobé): Les crédits étant maintenant adoptés, ceci met fin à nos travaux pour ce matin. J'informe les membres de cette commission que nous siégerons maintenant à 15 heures en cette Chambre pour entreprendre de nouveaux crédits. M. le ministre, nous vous remercions. Ceci met fin à votre présence parmi nous pour aujourd'hui.

Mme Blackburn: Vous permettez, M. le Président...

Le Président (M. Gobé): Au revoir et bon appétit!

Mme Blackburn: ...même si c'est terminé...

Le Président (M. Gobé): La commission est maintenant levée.

Mme Blackburn: ...je voudrais remercier les participants à cette commission et les membres des différents organismes de la langue pour la qualité de la préparation des documents et de leur présentation ici en commission. Je vous remercie.

M. Ryan: M. le Président, je remercie tous les députés, d'abord, de leur présence assidue à nos travaux. Je remarque qu'il y a eu une présence très assidue du côté ministériel, tandis que, du côté de l'**Opposition**, la députée de Chicoutimi était seule tout le temps. Je remercie les responsables des organismes de la Charte de la collaboration constante qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur mandat...

Le Président (M. Gobé): Merci, M. le ministre.

M. Ryan: ...et je les assure de l'appui du gouvernement. Merci.

Le Président (M. Gobé): Nous vous remercions. La séance est maintenant levée. Merci.

(Fin de la séance à 12 h 28)